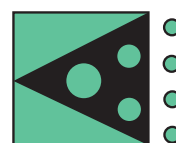


RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



FNAMS

Fédération
Nationale
des Agriculteurs
Multiplicateurs
de Semences

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA FNAMS / 2

L'ACTIVITÉ TECHNIQUE / 4

Instruire les dossiers d'homologation des produits phytosanitaires pour les usages porte-graine / 6

Évaluation de produits de biocontrôle en culture porte-graine / 6

Comité des solutions – Distorsions de concurrence pour la protection des cultures en Europe / 7

CLIMATVEG – Réflexion prospective face au changement climatique et gestion de l'eau en cultures potagères porte-graine / 7

Derniers tests d'agroéquipements innovants pour le désherbage des cultures porte-graine dans AgroPAMS / 8

AgroSEM 2024 – Pas de phyto en année pluvieuse / 9

SEMENCES DE CÉRÉALES & PROTÉGÉES

Blé dur – Peut-on augmenter le taux de levée de lots contaminés avec des produits biostimulants en traitement de semences ? / 11

Essais de traitements foliaires contre la fusariose de l'épi sur blé dur ... / 11

La récolte de la féverole, un moment délicat / 11

SEMENCES FOURRAGÈRES

Coûts de production des fourragères porte-graine – Le dactyle et le trèfle incarnat passés à la loupe / 13

Projet SURSEME – Intérêt de sursemis de méteils en inter-rangs dans une luzerne installée / 13

Le Plan rebond luzerne (2023-2026) Un plan triennal pour développer la production / 14

Le trèfle violet porte-graine, une culture sensible aux conditions pédoclimatiques / 14

SEMENCES POTAGÈRES & FLORALES

Réponse à l'eau de la courgette porte-graine en condition d'accès limitante / 16

Le mildiou en production de semences d'oignon / 16

Le désherbage des fleurs / 16

Lutter contre les maladies de fin de cycle des betteraves potagères... / 17

Plantes de service en carotte porte-graine – Une technique pour limiter la nuisibilité des punaises ? / 17

SEMENCES DE BETTERAVES

Les prédateurs naturels du lixus / 19

La FNAMS intègre le PNRI-C – Lutter contre les pucerons et la jaunisse de la betterave / 19

Le mildiou pose de nouveau des problèmes en betterave industrielle porte-graine / 19

L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE / 20

Calcul des coûts de production pour les multiplicateurs sous abri / 22

Déclenchement de l'ISN sur les productions de semences / 22

La FNAMS à la rencontre des nouveaux parlementaires européens / 22

Signature officielle du 4^e CAP Filière Semences et Plants / 23

Déploiement et développement de MargiSEM / 23

Bilan des assemblées générales : une année 2024 morose ! / 23

Un collectif d'organisations en action ! / 24

Révision de la réglementation semences et plants, le dossier avance ! / 24

La Suède accueille les multiplicateurs européens / 25

Série de 9 témoignages « Fier.e d'être agriculteur.rice multiplicateur.rice de semences » / 25

LA COMMUNICATION / 26

CIRAA 2024 – La recherche toujours active / 26

La FNAMS présente au 79^e congrès de l'IIRB / 26

De précieuses informations techniques / 26

540 visiteurs à Sem'Expo, salon de matériels de semis et de plantation organisé par la FNAMS / 27

Les réseaux sociaux de la FNAMS / 27

Connaissez-vous Bulletin Semences ? / 27

Vers un avenir prometteur pour les semences potagères biologiques / 28

Un nouveau site internet www.fnams.fr pour 2025 / 28

Salon international de l'agriculture 2024 / 28

L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE / 29

LES STATIONS FNAMS / 31

GLOSSAIRE / 32



ÉDITO

Après une année 2023 marquée par les manifestations de colère des agriculteurs, on attendait que nos gouvernants réagissent et proposent, via une loi d'orientation agricole ambitieuse, des mesures de simplification et d'allègement des normes qui permettent à chacun de retrouver un peu de sérénité et de perspectives dans son métier.

Mais le temps politique en a décidé autrement. D'abord la dissolution précipitée de l'Assemblée nationale, puis la trêve olympique et enfin les tergiversations pour la désignation d'un Premier ministre, puis d'un deuxième... et l'année 2024 s'en est allée. D'un côté nous ne sommes pas fâchés de laisser derrière nous une campagne qui fut particulièrement catastrophique sur le plan climatique, mais de l'autre nous ne pouvons que constater encore une fois que les agriculteurs sont contraints d'attendre pendant que nos gouvernants discutent.

Fort heureusement malgré la morosité de cette année atypique, le travail de la FNAMS a permis de faire avancer nos dossiers. Ainsi nous avons œuvré auprès de plusieurs dizaines de DDT afin de faire reconnaître les semences dans le dispositif d'Indemnité de solidarité nationale. Nous avons poursuivi le déploiement de MargiSEM pour que les multiplicateurs maîtrisent mieux la rentabilité de leurs contrats. Nous avons démarré des projets de recherche innovants autour du désherbage ou de la plantation. Nous avons rassemblé plus de 500 personnes autour d'un événement au champ dédié au semis, Sem'Expo. Nous avons rencontré des députés européens nouvellement élus pour les sensibiliser à nos dossiers... en bref, comme en témoigne ce rapport d'activité, nous étions présents sur tous les fronts : la technique, l'économique, le réglementaire, le syndical, l'animation, la communication...

Je remercie nos équipes de salariés et de professionnels dont la motivation est intacte alors que le contexte agricole se complexifie, que les conditions climatiques nous jouent chaque année un autre mauvais tour et que nos productions de semences sont en prise avec des événements géopolitiques qui les fragilisent. Ensemble, continuons à œuvrer pour l'excellence de notre filière semence !

Thomas Bourgeois
Président de la FNAMS

PRÉSENTATION DE LA FNAMS

La Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences est une organisation professionnelle chargée de représenter les intérêts des agriculteurs multiplicateurs et d'élaborer des références techniques en production de semences.

Elle est organisée en sections par groupe d'espèces (céréales et protéagineux, fourragères, potagères, betteraves industrielles), les espèces maïs et plantes à fibres étant représentées au sein de la FNAMS par l'adhésion de leurs associations spécialisées (AGPM Maïs Semence, OP Hemp-it, SNAMLIN).

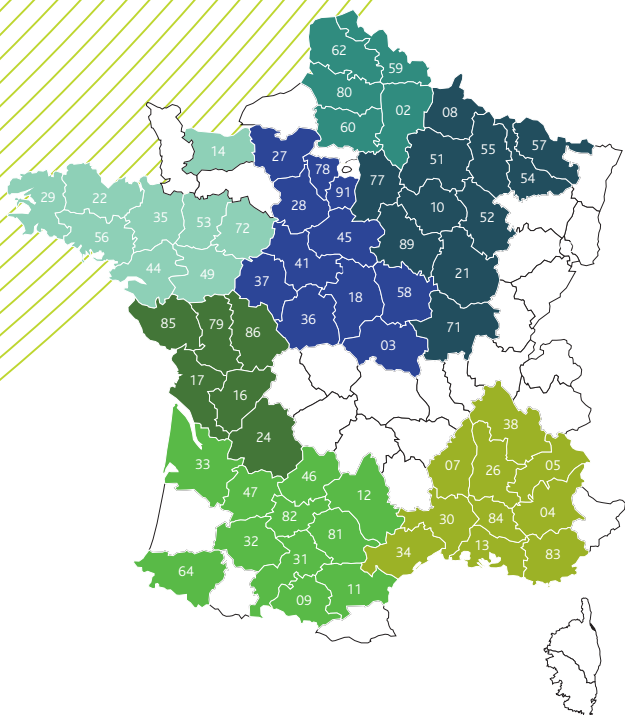
Définition de repères techniques pour la multiplication de semences

Grâce à son réseau de sept stations régionales implantées au cœur des bassins de production de semences, l'équipe technique de la FNAMS construit des références technico-économiques sur les cultures porte-graine de quatre grands groupes d'espèces :

- betteraves industrielles ;
- céréales et protéagineux ;
- fourragères ;
- potagères.

Elle étudie, optimise les itinéraires techniques et diffuse ces références localement auprès des agriculteurs multiplicateurs et des établissements semenciers.

Les 7 Unions régionales de la FNAMS



Réseau des professionnels

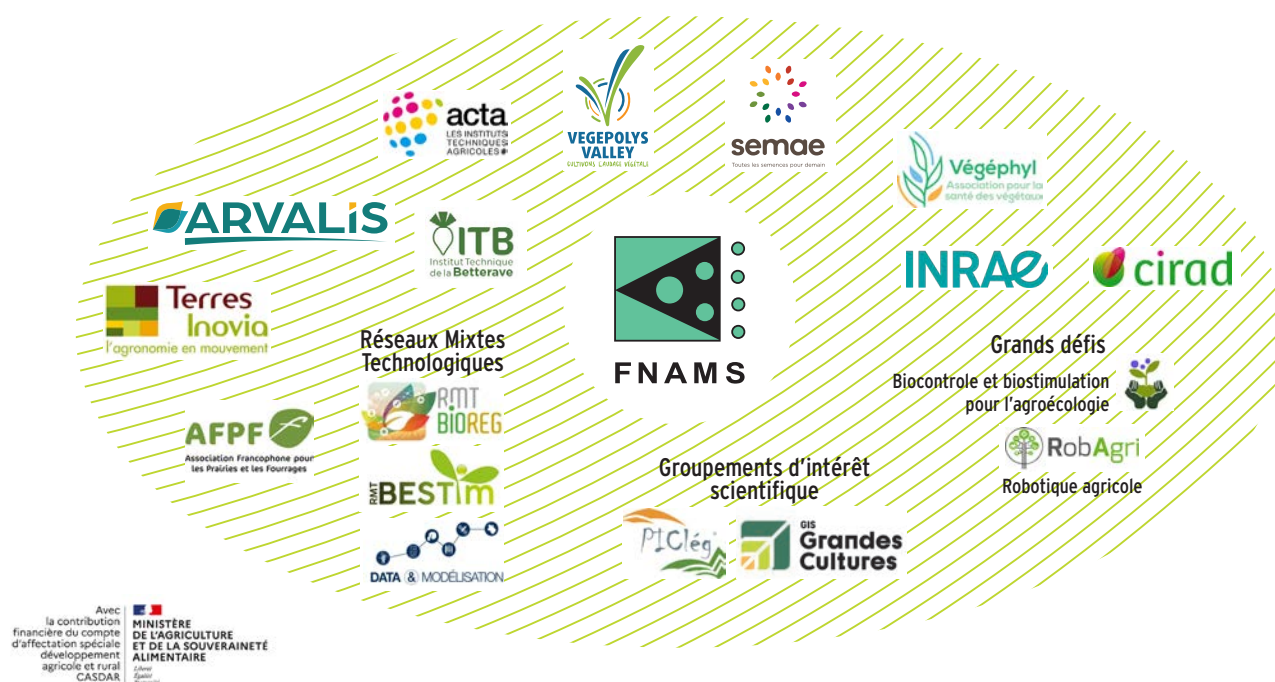
- 7 Unions régionales
- 46 SAMS (syndicats départementaux)
- 230 professionnels actifs au sein des instances dirigeantes et des sections
- 3 associations adhérentes (AGPM Maïs Semence, OP HEMP-it, SNAMLIN)

L'écosystème de recherche et développement de la FNAMS

La FNAMS est engagée dans de nombreux partenariats scientifiques avec la recherche publique et les instituts techniques (ACTA, Arvalis, Terres Inovia, ITB, ...). Elle représente les productions de semences dans diverses instances telles que l'AFPF, Végéphyll, le GIS Grandes Cultures, le GIS PICLEG, Vegepolys Valley... La FNAMS est adhérente de l'Association biocontrôle et biostimulation pour l'agroécologie (ABBA), et de RobAgri. Ces deux associations pilotent respectivement le grand défi biocontrôle et biostimulation pour l'agroécologie, et le grand défi de la robotique agricole dont la FNAMS est partie prenante. Elle est partenaire des RMT (Réseaux mixtes technologiques) impliqués dans le champ de la protection des cultures.

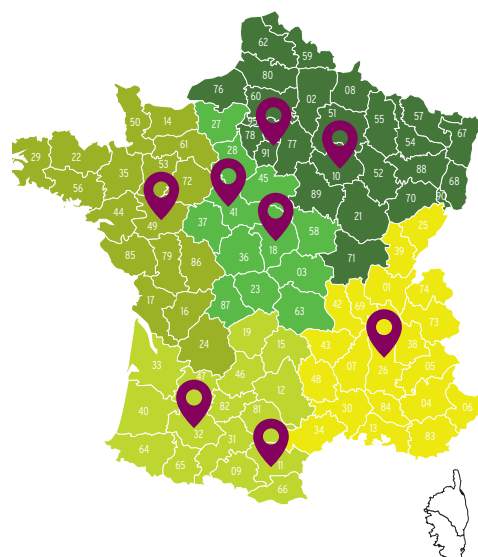


Le financement des actions est assuré majoritairement par l'interprofession, avec une contribution d'Arvalis dans le cas des espèces fourragères (fonds CASDAR) et de fonds régionaux ou nationaux dans le cadre d'appel à projet (AAP CASDAR, DEPHY EXPE, les régions Centre-Val de Loire, Occitanie et Pays de la Loire).



Réseau des salariés

- 7 stations régionales
- 42 salariés permanents
- 75 % de l'activité consacrée aux actions techniques
 - › plus de 200 actions techniques
 - › une trentaine d'actions de communication technique
- 25 % de l'activité en appui au réseau des professionnels



L'ACTIVITÉ TECHNIQUE

En 2024, la FNAMS a réalisé un programme d'actions dont l'objectif était d'acquérir des références techniques et économiques afin de répondre au défi que représente la multiplication de semences. Ce programme se concentre autour des 4 groupes d'espèces historiquement travaillées à la FNAMS : semences potagères (37%), semences fourragères (33%), semences de céréales et protéagineux (14%) et semences de betteraves industrielles (14%).

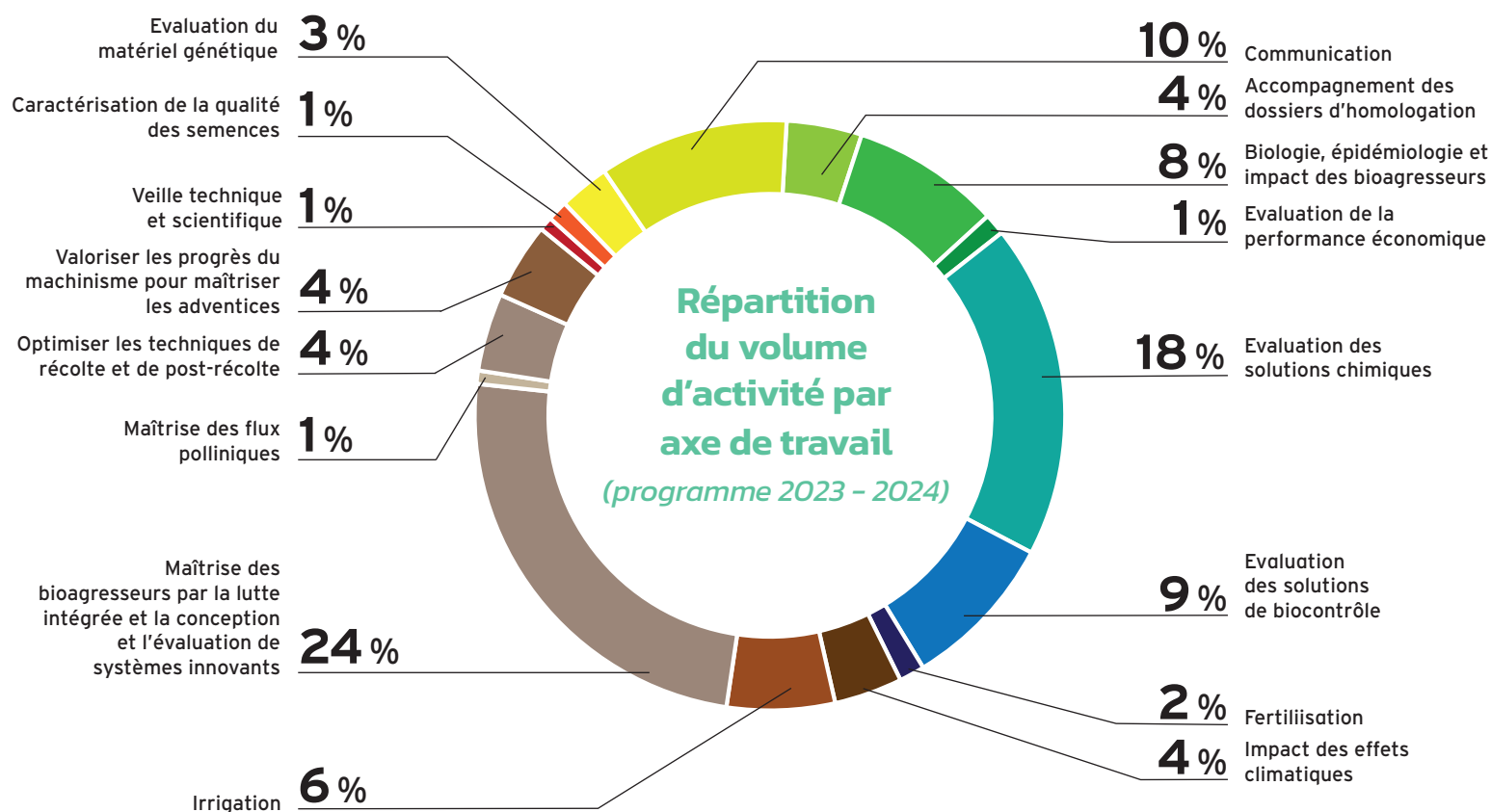
Les travaux ont été réalisés par l'équipe technique constituée de 31 salariés permanents répartis sur le réseau de stations expérimentales. Ces 7 sites sont situés dans les principaux bassins de production de semences, ce qui permet d'être en prise directe avec les enjeux techniques et économiques.

L'activité technique est menée dans le cadre d'un adossement à Arvalis. Les analyses de composantes de rendement et de faculté germinative des lots de semences récoltés issus des expérimentations sont confiées au laboratoire Labosem. Les analyses sanitaires sont quant à elles confiées à la SNES.



Un cadre interprofessionnel

L'orientation des programmes d'actions est définie dans le cadre des sections de SEMAE au sein desquelles les différents collèges de l'interprofession sont représentés. Arvalis participe à l'orientation des programmes dans le cas des espèces fourragères. Pour certaines actions, l'intervention d'experts extérieurs à l'interprofession peut être requise.



La protection des cultures : une préoccupation majeure

La gestion des bioagresseurs (maladies, ravageurs et adventices) représente environ 63% des actions réalisées en 2024. La protection des cultures est un enjeu important pour la production de semences car elle est confrontée à un éventail restreint de solutions phytosanitaires et elle doit développer des alternatives crédibles pour pallier le retrait de certaines substances actives. L'évaluation de solutions (conventionnelles, de biocontrôle ou utilisables en agriculture biologique) demeure de ce fait une activité importante (~27%). Cependant, la maîtrise des bioagresseurs par la combinaison de leviers et le développement de systèmes innovants (24%) progresse et se rapproche de l'activité précédente.

Si les moyens consacrés aux approches alternatives ou systémiques sont en nette augmentation - c'est une volonté de plus en plus affirmée des professionnels de la filière - il faut bien reconnaître que les solutions opérationnelles demeurent encore trop rares. Ce changement de paradigme requiert davantage de temps pour aboutir à des équilibres acceptables.

Diffusion des résultats

La communication technique reste un volet constant (10 % de l'activité) et important du service technique de la FNAMS. Les actions réalisées en 2024 ont fait l'objet de réunions de restitution dans le cadre des sections SEMAE.

De plus, les rapports détaillés des actions par groupes d'espèces sont disponibles sur demande à l'adresse suivante : fnams.brain@fnams.fr.



Instruire les dossiers d’homologation des produits phytosanitaires pour les usages porte-graine

Près de 230 produits commerciaux sont aujourd’hui autorisés sur au moins un usage spécifique porte-graine. Cela correspond à plus de 700 combinaisons produits X usages X conditions d’emploi, et cela en grande partie grâce aux travaux de la FNAMS, qui expérimente les produits, puis les fait homologuer par les sociétés phytopharmaceutiques. Ainsi, au cours des 5 dernières années, plus de 25 nouvelles homologations ont été obtenues en moyenne par an. Ces homologations concernent soit des renouvellements d’AMM associés dans certains cas avec des extensions d’usages, soit des extensions seules, soit des modifications des conditions d’emploi (distance de sécurité riverains, ...). Pour faire face à des situations d’urgence, la FNAMS soumet aussi des demandes de dérogation 120 jours auprès de la DGAL : 6 demandes ont été instruites et autorisées en 2024.

La FNAMS est fortement impliquée dans l’homologation des PPP sur cultures porte-graine avec chaque année une dizaine de dossiers préparés en vue d’un dépôt par les sociétés phytopharmaceutiques à l’ANSES. Fin 2024, près de 50 dossiers comportant des usages porte-graine étaient en cours d’évaluation à l’ANSES. Les renouvellements de produits et les extensions d’usages mineurs de type article 51 représentent pour chacun de ces 2 types de dossiers près de 40% des demandes en évaluation. Toutes demandes confondues, les herbicides représentent la moitié des dossiers en cours d’évaluation.



Evaluation de produits de biocontrôle en culture porte-graine

En 2024, les produits de biocontrôle représentaient environ 9% du marché total de la protection des plantes en France, avec un chiffre d’affaires de 245 millions d’euros. Cette part de marché est en légère baisse par rapport à 2022, où elle était de 10%. Malgré cette diminution, le nombre d’hectares traités avec des solutions de biocontrôle a augmenté, passant de 7,5 millions en 2021/2022 à 11,5 millions en 2023/2024, soit une hausse de 53 % en deux ans.

Le nombre de produits testés en 2024 par la FNAMS est en baisse par rapport aux années précédentes (25 produits en 2024 contre 51 en 2023). Cette baisse est due à plusieurs facteurs dont un nombre moins important de nouvelles solutions et le développement d’essais systèmes pour la gestion des maladies et des ravageurs.

Des résultats encourageants ont encore été enregistrés sur la punaise de la carotte. Sur le couple betterave/lixus, des pistes intéressantes seront à confirmer sur les prochaines campagnes.

Nombre de produits de biocontrôle ou autres produits alternatifs évalués par la FNAMS en 2024

Thématiques	Nombre de produits testés	Nombre de couples produit / espèce testés	Espèces concernées
Maladies	13	6	Betteraves industrielles et potagères, blé dur, blé tendre, oignon, féverole
Ravageurs	12	7	Betteraves industrielle et potagère, trèfle violet, carotte, pois potager et protéagineux, lentille
Total	25	13	

Comité des solutions – Distorsions de concurrence pour la protection des cultures en Europe

Le Comité des solutions est une instance provisoire, créée à la demande du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, qui a été mobilisée entre avril et juillet 2024, afin d'objectiver et de lutter contre les distorsions de concurrence les plus préjudiciables liées aux produits phytopharmaceutiques (PPP) qui ne disposent pas d'autorisation de mise sur le marché (AMM) en France, mais qui sont autorisés dans d'autres états membres de l'Union européenne.

Pour cela, les filières ont été chargées de faire état de ces distorsions et de leurs impacts, en se focalisant sur les solutions d'intérêt public. Par défaut, les néonicotinoïdes et les substances présentant des critères d'exclusion (ex. perturbateur endocrinien ou cancérigène, mutagène, reprotoxique avérés) ont été exclus du périmètre des solutions envisageables.

En cultures porte-graine, la principale source de distorsion repose sur la gestion des insectes ravageurs, sans opportunités de nouvelles autorisations en France autres que celles déjà identifiées. Au-delà, la plupart des distorsions reposent sur des sur-transpositions ou sous-transpositions réglementaires entre états membres de l'Union européenne. Les principales attentes de la filière portent sur ces perspectives d'évolutions réglementaires pour faciliter les autorisations en France.



La betterave porte-graine fait partie des espèces pour lesquelles des distorsions réglementaires ont été identifiées (Juin 2024, Condom)

CLIMATVEG – Réflexion prospective face au changement climatique et gestion de l'eau en cultures potagères porte-graine



CLIMATVEG est un projet multifilières visant à favoriser la transition et durabilité des systèmes de productions végétales face aux changements climatiques en régions Pays de la Loire et Bretagne. Ce projet est financé par les 82 partenaires du projet aux côtés des Régions Pays de la Loire et Bretagne (avec l'ADEME). C'est un projet porté par Vegopolys Valley d'une durée de 4 ans (février 2021 à février 2025). Dans le cadre de ce projet, la FNAMS a piloté une action en partenariat

avec des établissements de semences potagères pour renforcer les références expérimentales sur la réponse à l'eau des cultures potagères porte-graine. L'enjeu étant d'optimiser les stratégies d'irrigation en production plein champ et sous abri dans un contexte d'économie de la ressource en eau. La FNAMS a également participé aux ateliers de réflexion stratégique et prospective avec les acteurs de la filière semences (Vallée de l'Authion) pilotés par Arvalis.



Sondes tensiométriques et capacitatives dans l'essai réponse à l'eau du fenouil porte-graine à Brain-sur-l'Authion



Essai réponse à l'eau du haricot porte-graine à Brain-sur-l'Authion

Derniers tests d'agroéquipements innovants pour le désherbage des cultures porte-graine dans AgroPAMS

L'objectif du projet AgroPAMS (2021-2024) était de tester des agroéquipements innovants, afin de réduire l'utilisation des herbicides en productions de semences et PPAM, puis de communiquer sur les potentiels équipements techniquement et économiquement pertinents pour un déploiement à plus ou moins long terme.

Les derniers tests d'agroéquipements dans le cadre d'AgroPAMS ont eu lieu en 2024. Le pulvérisateur de précision ARA de Eco-robotix a pu être testé en juin sur jeunes cultures de persil, coriandre, fenouil, carotte, ciboulette et betterave. Les algorithmes disponibles n'ont permis de reconnaître que la carotte. L'entreprise Oelia-

tec est aussi intervenue en juin 2024 pour présenter son concept de désherbage à l'eau chaude, mais inutilisé pour cette intervention car l'équipement n'était pas adapté à des cultures porte-graine de plein champ. En 2024, la bineuse Rotosark d'Oliver Agro a fait l'objet d'une démonstration auprès des producteurs de semences de chanvre.

AgroPAMS

Si le projet AgroPAMS se termine, les tests d'agroéquipements innovants se poursuivent dans d'autres projets, tels que CARFEE,

qui vise à combiner les leviers alternatifs pour maîtriser l'enherbement en production de semences de carotte et fétuque élevée.



Avant (à gauche) et après (à droite)
le passage de la bineuse Rotosark sur chanvre

AgroSEM 2024 – Pas de phyto en année pluvieuse

L'expérimentation-système AgroSEM s'est déroulée pour la 6^e année en 2024. Le but de cette expérimentation n'a pas changé : produire des semences de qualité sans utiliser de produit phytosanitaire de synthèse. Les sites de Brain-sur-l'Authion (49) et Condom (32), à l'image de nombreuses régions françaises, ont subi des précipitations importantes et répétées. Le site de Castelnaudary (11), entre climat océanique et climat méditerranéen, a été plus épargné, sans être trop sec.

Avec les pluies, les levées d'adventices sont plus nombreuses et les créneaux météo de désherbage mécanique sont réduits. Les adventices ont parfois concurrencé les cultures plus que d'habitude affectant le rendement et les puretés spécifiques (seulement 19 puretés spécifiques sur 22 productions de semence répondent aux normes). L'atmosphère humide aurait pu également favoriser les maladies. Certaines, comme la fusariose sur blé dur, étaient très présentes, mais sans conséquence sur la faculté germinative. Les cultures sont restées assez saines comme les années précédentes. Les facultés germinatives de 18 cultures sur les 22 porte-graine sont au-dessus des normes. Fait inhabituel, mais rencontré dans beaucoup de productions en 2024, les deux oignons germent mal, avec des graines fissurées et des graines non germées moisies, sans doute dues à une mauvaise maturation des graines et à l'humidité.

Les résultats de rendement sont faibles pour les potagers. Les rendements des carottes semées sont très loin du potentiel, ceux des oignons et des haricots sont assez faibles. Les luzernes ont produit des rendements plus faibles que les années passées, mais meilleurs que ceux de nombreuses parcelles de production. Les céréales et le pois s'en sortent mieux : le blé dur, les blés tendres et le sarrasin ont donné des rendements au-dessus des moyennes départementales ou de référence. De même, deux pois sur les trois (cultivés sans orge cette année) ont donné des rendements meilleurs que les rendements départementaux.

Cette année, il n'aurait été guère plus aisé de réussir toutes ces cultures en utilisant des produits phytosanitaires.



Dispositif d'AgroSEM à Castelnaudary
le 27 juin 2024

CÉRÉALES & PROTÉAGINEUX

Cette année, le service céréales à paille et protéagineux de la FNAMS s'est retrouvé face à des excès de pluviométrie qui ont perturbé le déroulé de nombreuses actions techniques du semis à la récolte. Quelques adaptations ont donc été effectuées pour permettre l'acquisition de références techniques.

Les actions techniques sont réparties entre les stations d'expérimentations. La plupart portent sur la protection des cultures (49%), afin d'améliorer la lutte contre les maladies fongiques et bactériennes (26%), ainsi que contre les bruches et les pucerons en protéagineux (13%) et d'acquérir des références sur le désherbage de l'épeautre et du lupin (6%). Par ailleurs, l'étude AgroSEM pose une nouvelle fois les limites de la production de semences de pois sans emploi de produits phytopharmaceutiques de synthèse, tandis que la production de céréales conserve une place stratégique dans la rotation (4%).

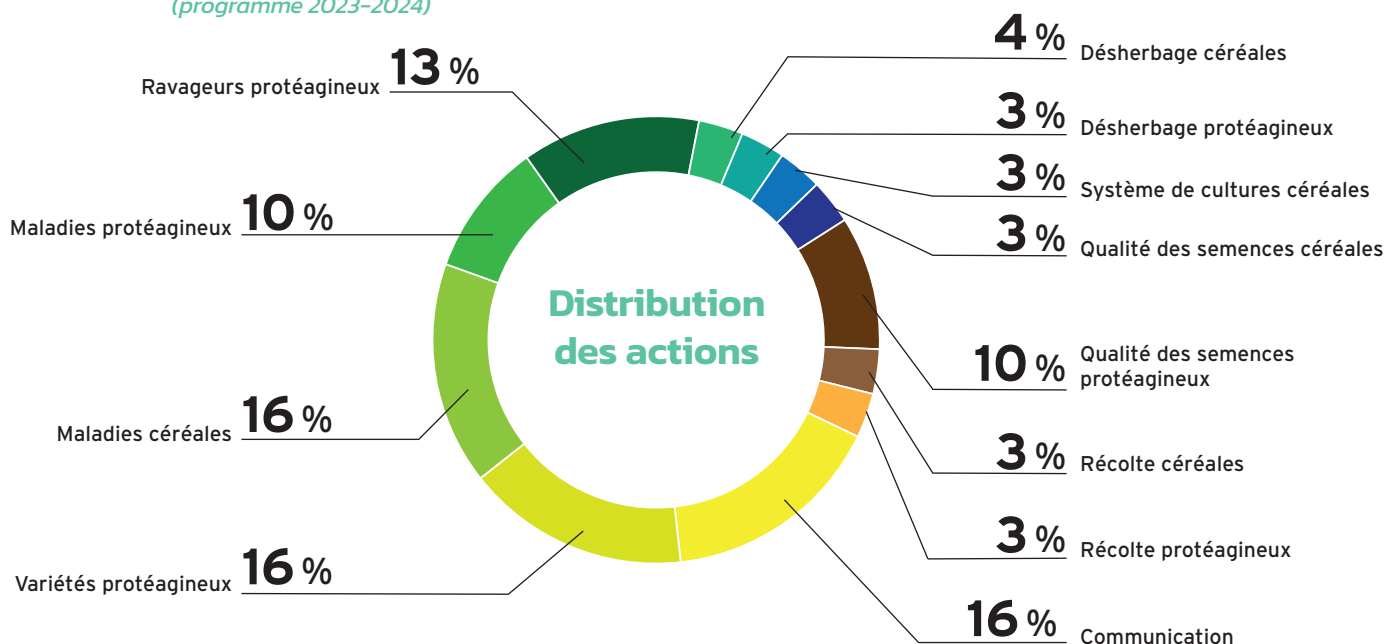
D'autres actions revêtent une importance majeure pour la filière. C'est le cas des études sur la caractérisation de la qualité des semences (13%), notamment

en ce qui concerne la faculté germinative de lots de semences d'avoine, féverole et pois, ainsi que des essais sur la récolte (6%), tels que l'andainage des céréales ou la mise à jour des conditions de récolte de la féverole. La FNAMS contribue également à l'évaluation de matériel génétique, en se positionnant en soutien au réseau d'évaluation (16%).

La diffusion des connaissances acquises est aussi au cœur des missions de la FNAMS. La journée de restitution des résultats de la campagne 2022-2023, s'est déroulée le 8 février 2024 à Paris et a rassemblé une cinquantaine de participants. Deux notes techniques ont été publiées sur le charbon nu de l'orge et sur la qualité des semences de céréales et protéagineux.

Ainsi, le service céréales à paille et protéagineux de la FNAMS, par la diversité de ses actions, occupe une place stratégique aux côtés de l'ensemble des acteurs de la filière pour tenter de répondre au mieux aux défis des agriculteurs multiplicateurs en production de semences de céréales et protéagineux.

Répartition des différents thèmes d'études conduits en production de semences de céréales et protéagineux à la FNAMS
(programme 2023-2024)



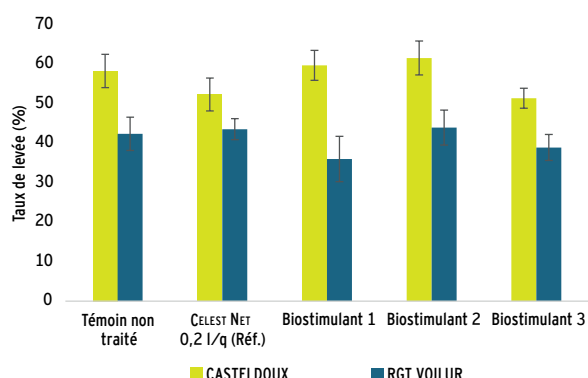
Blé dur – Peut-on augmenter le taux de levée de lots contaminés avec des produits biostimulants en traitement de semences ?

Les fusarioses (*Fusarium spp.* et *Microdochium spp.*), sur blé causent d'importantes fontes de semis pouvant altérer le potentiel de rendement des cultures. Des produits biostimulants sont testés en traitements de semences pour évaluer leur effet sur l'implantation de lots de semences de blé dur contaminés.

Les conditions météorologiques excessivement pluvieuses de la campagne 2023-2024 ont entraîné un décalage du semis au printemps sur la station de Bourges. Malgré cela, des tendances positives ont été observées pour les 2 lots testés (variétés CASTELDOUX et RGT VOILUR). Sur RGT VOILUR, seul le biostimulant 2 semble augmenter le taux de levée, tandis que pour CASTELDOUX, les produits biostimulant 1 et biostimulant 2 semblent impacter positivement le taux de levée (Figure). Cet essai est reconduit pour la campagne 2024-2025 sur des lots de blé dur et blé tendre.

Taux de levée au stade 3-4 feuilles du blé, en fonction des biostimulants testés sur les lots RGT VOILUR et CASTELDOUX.

Essai semé le 15/03/2024 à 350 grains/m² à Bourges (18)



Essais de traitements foliaires contre la fusariose de l'épi sur blé dur

Afin d'anticiper le retrait du tébuconazole, qui est un pilier de la protection des épis contre les fusarioses, des essais sont mis en place pour évaluer les solutions fongicides à disposition (solutions déjà existantes ou nouvelles), en lien avec le « Comité Blé dur Centre Ile de France » piloté par Arvalis.

En 2024, deux essais ont été menés sur les stations FNAMS de Bourges (18) et de Condom (32). A Bourges, les conditions météorologiques excessivement pluvieuses de l'année ont entraîné une pression extrêmement forte en fusarioses, notamment en *Fusarium graminearum*. Lors de la récolte, le témoin présentait 88 % de grains fusariés, pour un rendement de 16 q/ha. Sa faculté germinative était de 24 %.

Un des nouveaux produits sous numéro de cet essai a cependant permis un gain de rendement de 26 q/ha ! Les autres modalités sont intermédiaires et permettent des gains moyens de 12 q/ha. Mais les facultés germinatives sont mauvaises pour toutes les modalités. Aucune n'atteint la norme de certification de 85 %.

La pression fusariose a été un peu plus faible à Condom et n'a pas permis de discriminer les solutions. Ces essais seront remis en place en 2025.



La récolte de la féverole, un moment délicat

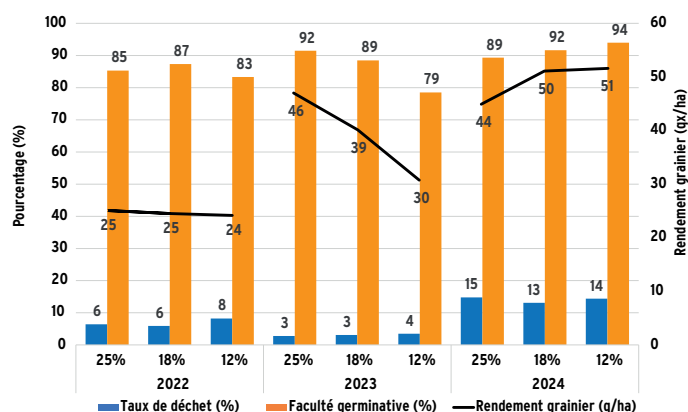
Il est souvent difficile d'évaluer le stade optimal de récolte de la féverole à première vue. La couleur de la plante entière, ou de la gousse, sont des critères peu fiables pour déterminer le moment le plus opportun pour la récolte.

Des récoltes ont été effectuées à différentes teneurs en eau pour déterminer le meilleur moment pour déclencher la récolte. Ce travail a été réalisé sur les stations FNAMS de Troyes (10), de Bourges (18) et de Condom (32), pendant trois années consécutives. Hormis l'année 2024, très pluvieuse, où les résultats présentent peu de différences entre les prélèvements, le constat est le suivant : plus on récolte la féverole à une teneur en eau inférieure à 20 %, plus le risque de casse est élevé, ce qui peut impacter la faculté germinative.

Au moment de la récolte, il faut être particulièrement attentif à l'évolution de la culture. En effet, la teneur en eau peut diminuer en quelques heures en année sèche par exemple. Il est donc important de réaliser plusieurs échantillons, afin d'évaluer cette teneur en eau, et ainsi décider du meilleur moment pour déclencher la récolte.

Evolution du rendement grainier en fonction de la teneur en eau (25, 18, 12%)

Féverole d'hiver - Condom (32)



FOURRAGÈRES

Le programme d'actions techniques sur les semences fourragères est principalement orienté sur la maîtrise des bioagresseurs, représentant les 2/3 de l'activité. Le programme d'études piloté au sein de l'interprofession repose sur une double convention, annuelle avec SEMAE et pour 6 années avec Arvalis/CASDAR (2022-2027). La répartition des activités, incluant les actions de communication, se présente comme suit :

- 66 % des actions sont consacrées à la production et la protection des cultures visant une plus grande sobriété des intrants (phytosanitaires et fertilisants) et à la mise en œuvre de techniques alternatives à la chimie ;
- 24 % concernent directement la protection des cultures au sens phytosanitaire chimique ;
- 10 % concernent l'adaptation des systèmes de production au changement climatique.

Avec la réduction des solutions de protection des cultures basées sur les produits de synthèse, les techniques alternatives reposent sur la mise en œuvre de trois leviers complémentaires :

- des études sur la **biologie et le développement des bioagresseurs** (« Mieux connaître pour mieux lutter ») ;
- des études sur la diversité des **approches alternatives et agronomiques** (biocontrôle, plantes de services et couverts, mécanisation du

désherbage...). Le projet pluriannuel SURSEME, qui consiste à contrôler les adventices dans une luzerne porte-graine pérenne par le semis de couverts inter-rangs (type méteil), montre d'intéressantes perspectives pour une production à double finalité (semences et valorisation des coupes fourragères) ;

- le test de **produits de synthèse** qui restent disponibles pour leurs efficacités directes contre certains bioagresseurs.

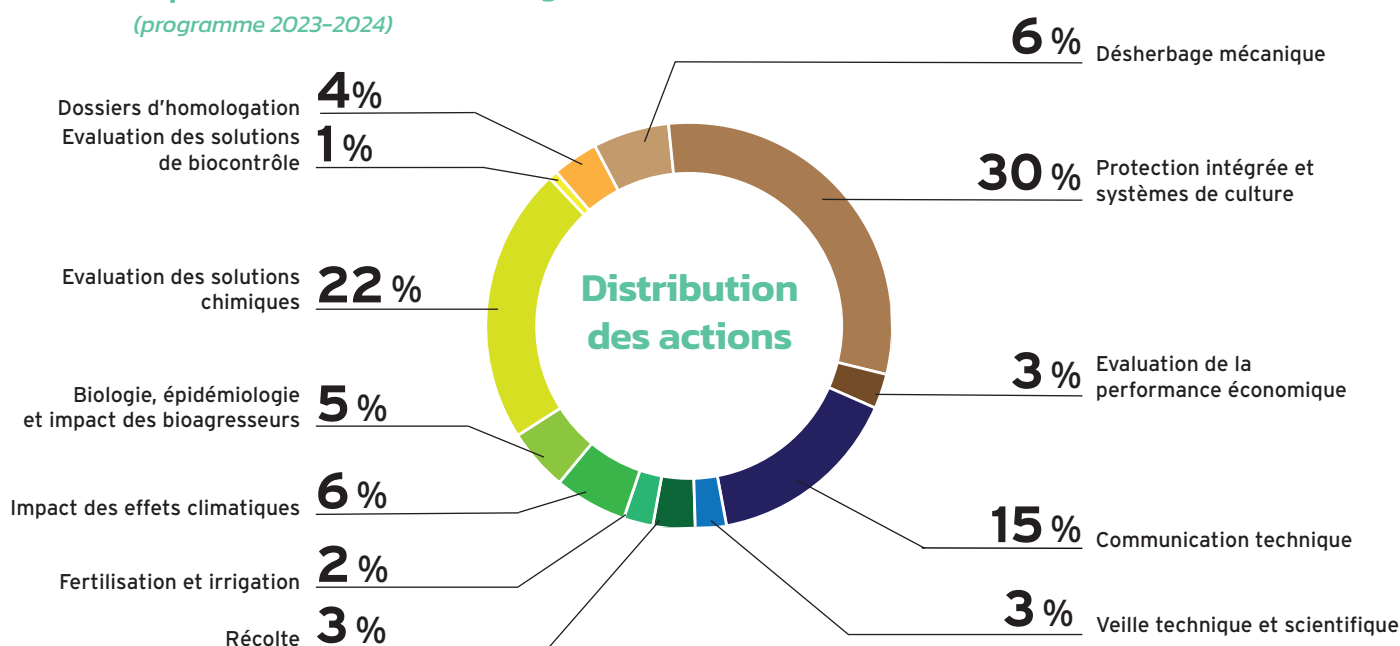
Les études visant à l'**adaptation des systèmes de production au climat** sont illustrées en 2024 par l'exemple de l'important travail réalisé sur l'impact de l'évolution climatique pour la production de semences de trèfle violet.

En termes de **communication**, des livrables ont été produits, comme le dossier des charges directes de production des semences fourragères, le dossier sur l'apion du trèfle paru dans la revue l'Entomologiste ou encore la présentation de ce ravageur à la conférence Vegephyl-CIRAA, sans oublier les plus classiques notes techniques de la FNAMS. Toute cette documentation technique est disponible en accès libre sur www.fnams.fr, complétée par quelques outils d'information en ligne (carte des prestataires d'andainage...).

La diversité des cultures et les préoccupations techniques actuelles, sont illustrées dans ce document à travers quelques actions phares conduites en 2024.

Répartition des différents thèmes d'études conduits en production de semences fourragères à la FNAMS

(programme 2023-2024)



Coûts de production des fourragères porte-graine Le dactyle et le trèfle incarnat passés à la loupe

La FNAMS a mené une enquête auprès des agriculteurs multiplicateurs de semences fourragères pour mettre à jour les références technico-économiques des principales espèces produites en France. Cette étude fait suite aux références déjà publiées, en 2014 puis 2019. L'analyse a abouti à la publication en 2024 d'un livrable complet très détaillé par espèce et de plusieurs articles diffusés dans Bulletin Semences. Au total, 15 fiches « itinéraires techniques » détaillent les pratiques et les charges correspondantes pour une espèce donnée, dans un des bassins de production (7 bassins régionaux au total).

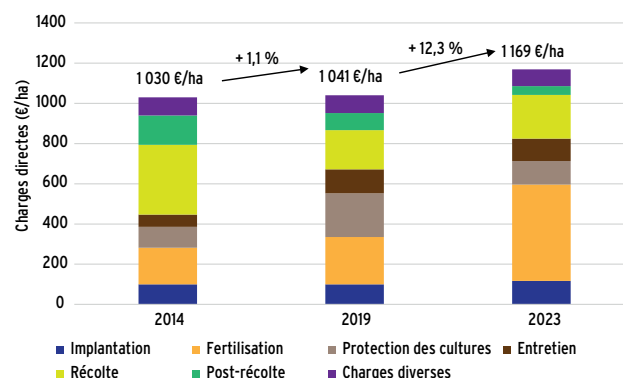
Le cas du dactyle et du trèfle incarnat

Les charges directes de production du dactyle, pour la région Grand Ouest, s'établissent à 984 euros/ha en première année et 846 euros/ha en deuxième année. La région de référence interprofessionnelle pour le dactyle a changé depuis la dernière enquête en passant à l'Ouest. Si on compare les charges directes en restant sur la précédente région Nord-Est, elles ont augmenté de 12 % entre 2019 et 2023 et de 14 % sur 10 ans (2014 à 2023) (Figure). Les pratiques culturales ont un peu changé sur cette période mais la nette augmentation du coût des intrants, particulièrement des fertilisants (x 2,6 entre 2019 et 2023),

ainsi que la hausse du coût des opérations mécaniques expliquent cette forte majoration des charges directes pour cette espèce.

Pour le trèfle incarnat, les charges directes de production de semences sont établies en région Centre à hauteur de 848 euros/ha. Il s'agit de la première référence technico-économique réalisée pour cette espèce.

Evolution des charges directes pour la production de semences de dactyle dans la région Nord-Est entre 2014 et 2023



Projet SURSEME - Intérêt de sursemis de méteils en inter-rangs dans une luzerne installée

La luzerne est une culture sensible au salissement durant la période hivernale du fait de son repos végétatif, avec quasi aucune végétation. Des essais de la FNAMS ont montré la faisabilité et l'intérêt de sursemer une céréale (type triticale ou seigle) dans une luzerne installée pour couvrir le sol et réduire son salissement sans pénaliser le rendement grainier de la luzerne. Récemment, la FNAMS a testé l'intérêt de sursemis de méteils exploités au printemps (en guise de précoupe) à une date précoce ou tardive ou d'un sursemis de seigle à vocation méthaniseur. Ces types de sursemis à l'automne peuvent-ils permettre à la fois d'augmenter la productivité fourragère (coupe de printemps) tout en limitant le salissement hivernal grâce à la couverture du sol durant cette période ?

Ce projet « SURSEME » (2022 à 2024) à double vocation, fourrage et production de semences, était conduit en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire et Arvalis, avec un soutien financier de la Région Pays de la Loire.

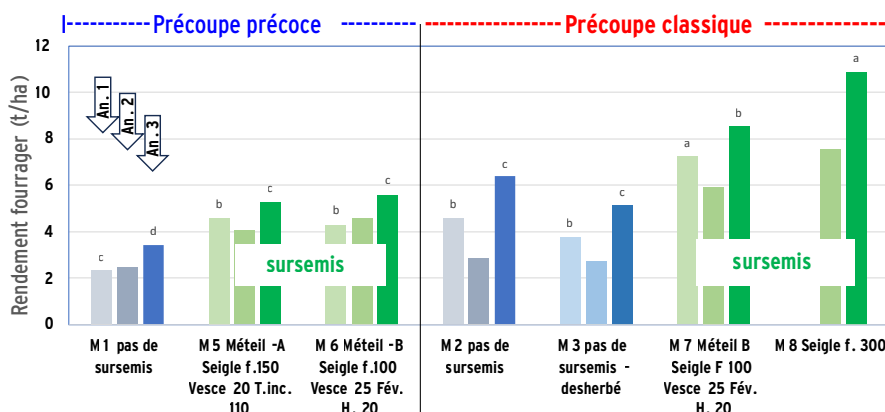
Les essais conduits sur la station FNAMS de Brain-sur-l'Authion, ont montré que les quantités de MS/ha récoltées lors de la précoupe de la luzerne dans les modalités sursemées avec des méteils étaient nettement plus importantes avec en moyenne + 2 tonnes de MS/ha en précoupe précoce et + 2,8 à 4,5 tonnes avec un seigle « méthanisation » fertilisé en précoupe tardive (Figure).

La couverture du sol est plus rapide avec les sursemis ce qui génère un effet bénéfique contre les adventices, effet observé notamment après une précoupe précoce. Avec une précoupe tardive cet effet du sursemis est en partie gommé par l'effet nettoyant global de la précoupe.

En final, après l'exploitation des méteils ou du seigle « méthanisation », il ne ressort pas d'effet négatifs des sursemis d'automne sur la reprise de la luzerne ni sur son rendement grainier, ce qui permet de conclure à l'intérêt de cette technique.

Rendement fourrage total mesuré à la précoupe de printemps, à 2 périodes (avril et mai).

Essais à Brain-sur-l'Authion (49), 2022 à 2024.



Le Plan rebond luzerne (2023-2026) Un plan triennal pour développer la production



En 2022, motivée par le constat d'une baisse régulière des rendements de la luzerne porte-graine depuis plusieurs années en France, la section fourragères de SEMAE a décidé de financer une série d'actions dans le cadre d'un plan triennal associant SEMAE, la FNAMS, l'UFS et l'INRAE. Quelques actions techniques ont été confiées à la FNAMS qui concernent la gestion de la précoupe de printemps, les impacts des différents systèmes de cultures et du changement climatique sur l'élaboration du rendement grainier, les ravageurs et la pollinisation.

A mi-parcours, en novembre 2024, une réunion autour de la thématique « Produire demain des semences de luzerne » a réuni une trentaine de personnes, « expertes » de la luzerne porte-graine. Cette journée a été l'occasion de faire un état des lieux des travaux menés, de présenter les principaux livrables disponibles, mais aussi de requestionner et d'approfondir les différentes thématiques liées aux difficultés de production de semences de luzerne. La synthèse des échanges doit permettre d'ajuster et d'enrichir la feuille de route pour les années à venir.

Parmi les 6 chantiers confiés à la FNAMS, sur un total de 10 thématiques prioritaires, le thème des pollinisateurs a fait l'objet d'un article dans Bulletin Semences. Il rend compte des travaux bibliographiques réalisés sur les effets des pollinisateurs sauvages, des paysages et des pratiques agricoles sur la production de semences de la luzerne (Bulletin Semences n°293 ; 2024).

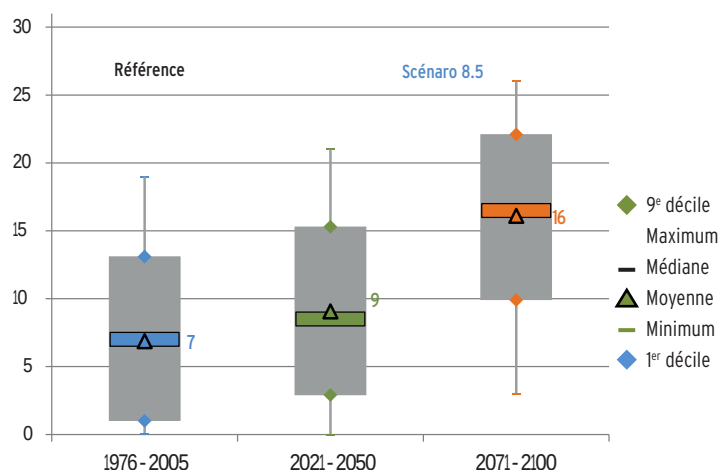


Le trèfle violet porte-graine, une culture sensible aux conditions pédoclimatiques

Les rendements du trèfle violet ont fortement chuté ces dernières années. Les causes de cette baisse sont diverses mais les variations climatiques y ont une part importante. Face au changement climatique, des questions se posent sur le comportement du trèfle violet dans le futur, ses périodes sensibles, le changement des zones de production... Une trentaine d'indicateurs agroclimatiques ont donc été modélisés à l'aide de l'outil CLIMAXXI depuis le semis du trèfle violet jusqu'à sa récolte sur plusieurs secteurs.

En prenant l'exemple de la floraison, le nombre de jours à Châteauroux où les températures maximales dépassent les 25 °C (= températures favorables à l'échaudage) en juin va augmenter fortement : il passerait de 7 jours en moyenne dans le passé proche à 16 jours dans le futur lointain, soit une augmentation de 9 jours sur un mois (Figure). En termes de variabilité, il y aura des mois de juin dans le futur lointain, où il y aura 26 jours échaudants sur 30 ! Le cumul de pluie sera lui presque identique en moyenne mais avec une forte variabilité : de nombreuses périodes orageuses pourront se produire. Avec l'augmentation des températures, le déficit hydrique va continuer à se creuser sur le mois de juin. La période habituelle de floraison du trèfle, au mois de juin, apparaît donc comme de plus en plus critique avec une augmentation possible de la coulure des fleurs. Reste maintenant à adapter les itinéraires techniques pour arriver à faire fleurir le trèfle « plus tôt » en saison...

Nombre de jours où T max > 25 °C en juin pendant la floraison du trèfle violet dans l'Indre (36) pour 3 scénarii dans le temps (passé proche, futur proche, futur lointain)



La période de floraison du trèfle violet est une phase critique

POTAGÈRES & FLORALES

Les actions techniques réalisées en 2024 sur les productions de semences potagères s'articulent autour de 3 grands volets, dont la protection sanitaire reste la thématique majoritaire, mais avec une forte progression du volet agro-physiologie :

- la protection des cultures (68 % du programme) ;
- l'agro-physiologie (24 % du programme) ;
- la communication des progrès techniques (8 % du programme)

Le volet protection des cultures se décline en 3 grandes orientations :

- La connaissance des bioagresseurs (15 % des actions) ;
- Les études pour disposer de solutions chimiques (14 % des actions), principalement en désherbage ;
- La recherche de solutions alternatives (34 % des actions) qui intègre l'étude des produits de biocontrôle, l'utilisation de plantes de services, l'étude de systèmes de production sans produit phytosanitaires, les recherches en production de semences biologiques.

La protection des cultures intègre aussi un volet réglementaire, pour le montage de dossiers pour l'homologation des produits phytopharmaceutiques de synthèse ou de biocontrôle (4 %).

Le volet agro-physiologique intègre toutes les études sur l'influence des conditions agronomiques et pédoclimatiques sur l'élaboration du rendement et la qualité des semences et se développe en lien

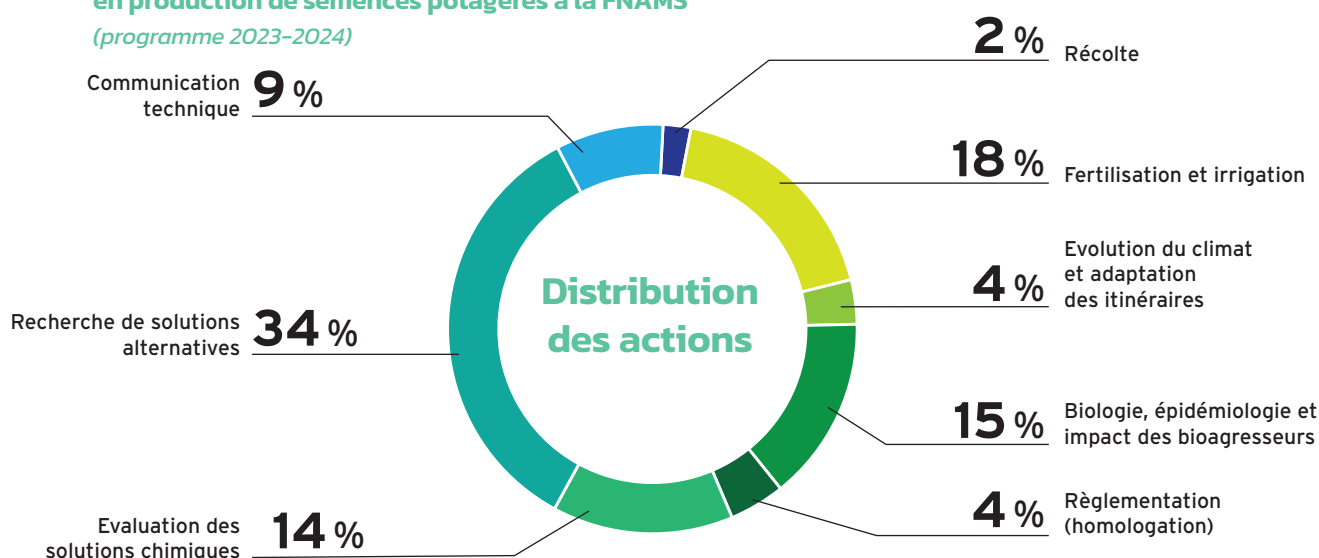
avec le changement climatique et ses impacts sur l'alimentation en eau des cultures :

- Etudes sur la fertilisation ou l'irrigation des cultures (18 % des actions) – ce volet a été renforcé en 2024, pour développer des essais sur l'étude de la réponse à l'eau de différentes espèces en situation d'accès à l'eau limitante ; la campagne 2023-2024 n'a pas été propice à ces études mais cette thématique reste très importante ;
- Evolution du climat et adaptation des itinéraires techniques des cultures – hors irrigation (4 %) ;
- Etudes sur les conditions de récolte (2 %).

Le volet diffusion-communication a permis l'élaboration de différentes notes techniques sur la campagne 2023-2024 : désherbage épinard et betterave potagère ainsi que des fiches sur la production de semences biologiques (pois chiche). Deux journées techniques ont été réalisées en février 2024, l'une à Angers et l'autre à Castelnau-dary avec la restitution de l'ensemble des résultats obtenus l'année précédente aux techniciens des établissements semenciers et aux agriculteurs multiplicateurs experts. 87 personnes ont participé à ces deux journées.

Avec la grande diversité des cultures et des préoccupations techniques, ce sont plus d'une quarantaine de thématiques qui sont travaillées sur une vingtaine d'espèces. Ce document présente le résumé de quelques actions phares de 2024.

Répartition des différents thèmes d'études conduits en production de semences potagères à la FNAMS (programme 2023-2024)



Réponse à l'eau de la courgette porte-graine en condition d'accès limitante

Les périodes de restrictions de plus en plus fréquentes ces dernières années, conséquence du changement climatique, interrogent sur leurs effets à moyen et long terme, et renforcent la nécessité d'acquérir de nouvelles références sur les besoins en eau et les périodes de sensibilité des cultures porte-graine et l'optimisation des stratégies d'irrigation. Dans ce contexte, la FNAMS a initié une nouvelle série d'expérimentations en 2024 sur courgette porte-graine, espèce très sensible au déficit hydrique, sur la station d'Etoile-sur-Rhône. Une conduite hydrique non limitante est mise en comparaison avec 3 conduites limitantes (restriction du volume de l'apport, coupure précoce, restriction du volume de l'apport + coupure précoce). De plus, plusieurs outils de pilotage (sondes tensiométriques, sondes capacitatives, bilan hydrique) sont également testés pour évaluer leur intérêt et pertinence sur cette production. Ce premier essai se poursuit en 2025, plusieurs années étant nécessaires pour obtenir des références fiables.



Essai réponse à l'eau
de la courgette porte-graine
Etoile-sur-Rhône (26)

Le mildiou en production de semences d'oignon

Dans la lutte contre le mildiou en potagères porte-graine, l'oignon est un bon modèle. En effet, *Peronospora destructor*, mildiou de l'oignon, est, comme son nom l'indique, particulièrement dangereux et dévastateur. De plus, l'oignon porte-graine est l'une des espèces potagères les plus multipliées en France.

Ainsi des expérimentations sont poursuivies pour rechercher des fongicides chimiques ou alternatifs efficaces contre ce parasite. Plusieurs produits sont actuellement en cours d'homologation sur l'usage « PPAMC, florales et potagères porte-graine*TPA*mildiou et rouille blanche » et des dérogations sont demandées en attendant ces homologations.

Sur cette espèce, des essais ont aussi été réalisés sur plusieurs campagnes pour démontrer l'intérêt, pour certaines variétés plantées à l'automne, de retarder le plus possible la plantation, afin de s'affranchir de périodes de contaminations automnales et limiter ainsi le nombre d'interventions fongicides nécessaires.

Exemple en 2024, sur un oignon jaune où 4 dates de plantations ont été comparées (Tableau). Sur certaines variétés, décaler la plantation de quelques semaines ou mois, peut s'avérer bénéfique sans impacter le rendement grainier.

Sur d'autres variétés plus fragiles, qui se conservent mal et nécessitent des plantations précoces, des buttages réguliers, dès que les oignons pointent, permettent de recouvrir les feuilles et ainsi limiter les contaminations automnales.

Résultats obtenus sur un oignon jaune - FNAMS Castelnaudary (11)

Date de plantation	Date de levée	Nombre de contaminations enregistrées par le modèle SEMILONI	Nombre d'interventions nécessaires pour couvrir les contaminations	Rendement (kg/ha)
D1 - 13/10/23	22/11/2023	20	8	656,2 a b
D2 - 15/12/23	14/02/2024	4	2	626,8 a b
D3 - 16/01/24	14/02/2024	4	2	734,5 a
D4 - 14/02/24	06/03/2024	4	2	537,8 b

Le désherbage des fleurs

En France, de nombreuses espèces florales sont multipliées chaque année sur environ 200 ha de production.

Les possibilités de désherbage des productions de semences de fleurs sont très limitées et il existe peu de références. Pour autant, cette problématique devient de plus en plus importante, notamment à cause du retrait de certaines molécules qui étaient couramment utilisées comme la benfluraline ou le s-métolachlore.



Parcelle d'essai de désherbage de production
florale porte-graine - FNAMS 18

Des essais ont ainsi repris depuis 2024 afin d'identifier des herbicides sélectifs en pré-levée ou post-levée sur les principales espèces multipliées (souci, cosmos, grande marguerite, zinnia, lin rouge).

Lutter contre les maladies de fin de cycle des betteraves potagères

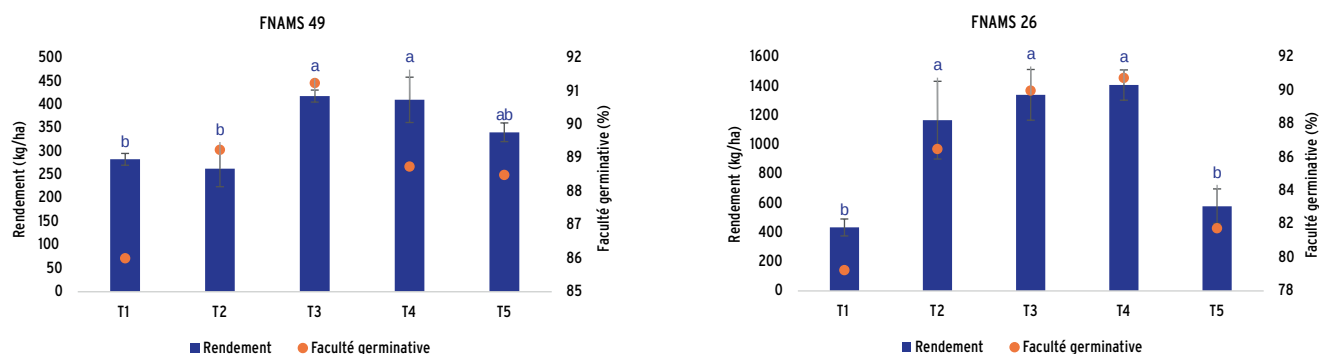
Les récentes campagnes ont vu les rendements des betteraves potagères porte-graine s'effondrer à des niveaux très bas suite notamment au dessèchement des plantes en fin de cycle dû au complexe de maladies (*Phoma*, cercosporiose et ramulariose) observé en végétation. Quatre programmes fongiques (Tableau) ont été testés sur les stations expérimentales de la FNAMS 26 et 49. La proportion de surface foliaire attaquée, le rendement, la faculté germinative (FG) et l'état sanitaire des semences ont été mesurés

(Figures). Les programmes T2 et T5 ne permettent pas une couverture efficace dans le temps contre les maladies de fin de cycle malgré des effets parfois positifs sur le rendement. Les programmes T3 (FNAMS 49) et T4 (FNAMS 26) semblent les plus efficaces pour lutter contre les maladies de fin de cycle tout en augmentant le rendement de manière significative. Ces essais sont reconduits sur la campagne 2024-2025 en incluant une protection fongique dès l'automne.

Les différents programmes fongiques testés pour lutter contre les maladies de fin de cycle en betterave potagère porte-graine

Modalité	Programmes testés (et périodes d'applications)				
	D1 = dès apparition des symptômes au printemps 49 : 10/04 - 26 : 25/04	D2 = D1 + 10 à 20 jours si apparition de nouveaux symptômes 49 : 25/04 - 26 : 13/05	D3 = D2 + 10 à 20 jours si apparition de nouveaux symptômes 49 : 24/05 - 26 : 31/05	D4 = D3 + 10 à 20 jours si apparition de nouveaux symptômes 49 : 11/06 - 26 : 20/06	D5 = D4 + 10 à 20 jours si apparition de nouveaux symptômes (uniquement réalisé en 49) 49 : 03/07 - 26 : non
T1	Témoin Non Traité				
T2	AMISTAR (1 l/ha)	SIGNUM (1 kg/ha)	SCORE (0,5 l/ha)	PASSERELLE (0,5 l/ha)	
T3	KOCIDE 2000 (3,5 kg/ha)	ORTIVA TOP (1 l/ha)	PROPULSE (1 l/ha)	KOCIDE 2000 (3,5 kg/ha)	HELIOSOUFRE S (6 l/ha) + KOCIDE 2000 (0,2 kg/ha)
T4	ORTIVA TOP (1 l/ha)	LUNA SENSATION (0,8 l/ha)	PROPULSE (1 l/ha)	REYSTAR XI (1,5 l/ha)	PROPULSE (1 l/ha)
T5 (UAB)	ARMICARB (3 kg/ha)	KOCIDE 2000 (3,5 kg/ha)	HELIOSOUFRE S (6 l/ha) + KOCIDE 2000 (0,2 kg/ha)	ARMICARB (3 kg/ha)	KOCIDE 2000 (3,5 kg/ha)

Résultats de rendement et faculté germinative sur les deux lieux d'essai



Plantes de service en carotte porte-graine Une technique pour limiter la nuisibilité des punaises ?

Des essais conduits par la FNAMS ces dernières années évaluent l'utilisation de plantes de service pour gérer les populations de punaises nuisibles, principalement du genre Orthops, en carotte porte-graine. Ces plantes de service visent à attirer massivement ces punaises lorsque la carotte est au stade sensible pour les piqûres, c'est-à-dire en fin de floraison - remplissage des graines. Les plantes de service testées sont des Apiacées, car les Orthops sont attirés par cette famille botanique, et l'aneth apparaît particulièrement intéressant du fait de son attractivité et de son cycle légèrement plus tardif que celui de la carotte, permettant une destruction facilitée en réduisant les risques d'égrenage dans la parcelle. Les essais conduits jusqu'à présent montrent des résultats très intéressants et laissent augurer une stratégie potentiellement viable dans les prochaines années. En 2024 et pour la première fois, un agriculteur multiplicateur de semences biologiques de carotte a utilisé cette stratégie plantes de service à l'échelle de sa parcelle pour essayer de limiter les dégâts des punaises.

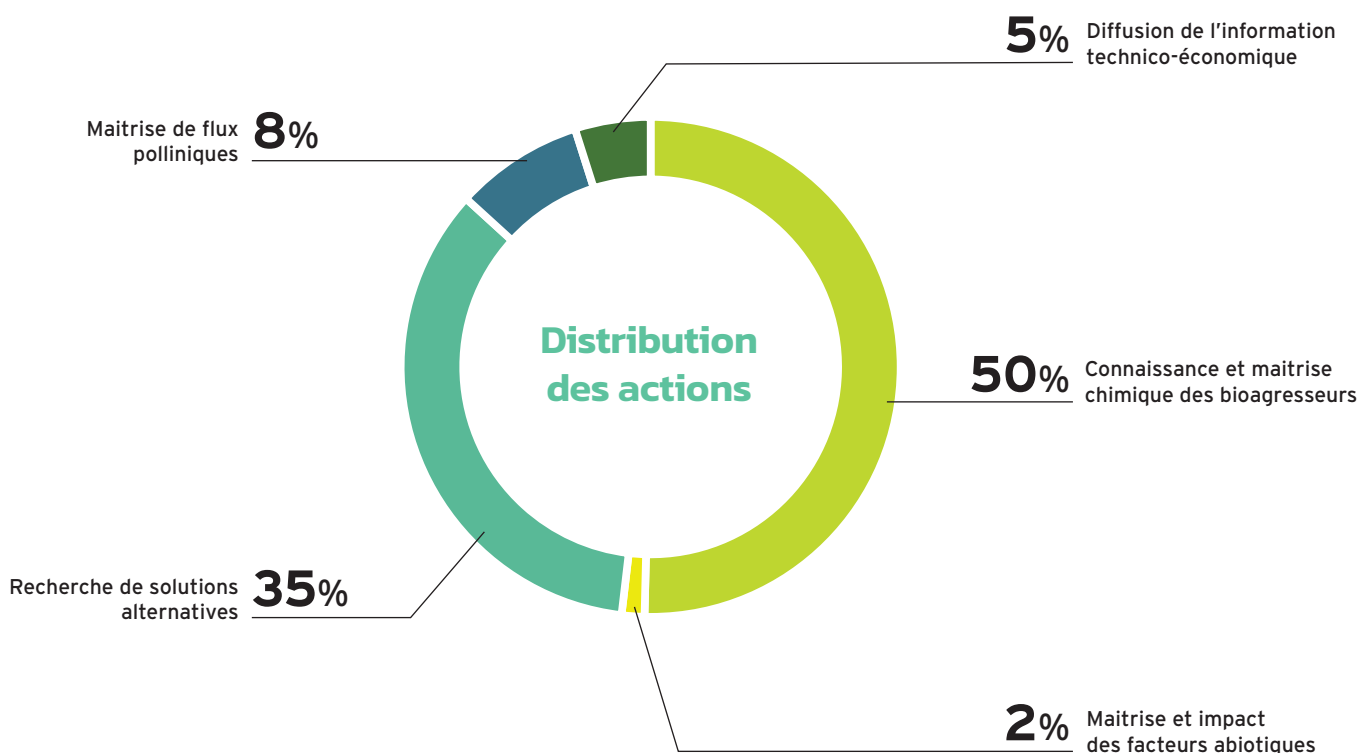


BETTERAVES

La majorité des actions prévues dans le programme précédent sont reconduites pour 2023-2024. Une nouvelle action relative à la nuisibilité des punaises du genre *Lygus* a été inscrite au programme d'actions pour les 3 années à venir. Le programme technique interprofessionnel 2023-2024, en semences de betteraves et chicorées industrielles s'articule ainsi autour de 4 grands volets :

- **La protection des cultures (85 % du programme)**
 - La connaissance des bioagresseurs (6 % du volet) ;
 - Les études pour disposer de solutions chimiques (39 % du volet) ;
 - La recherche de solutions alternatives (41 % du volet), qui intègre l'étude des produits de biocontrôle, l'utilisation de plantes de service, l'étude de systèmes de production sans produits phytopharmaceutiques de synthèse.
- **La maîtrise des facteurs abiotiques (2 %)**
 - Suivi de la réglementation sur la fertilisation azotée en zones vulnérables ;
 - Information sur les évolutions réglementaires.
- **La maîtrise des flux polliniques (8 %)**
 - Réédition et diffusion de la plaquette d'information sur les zones protégées en semences de betteraves.
- **La communication des progrès techniques (5 % du programme)**
 - Restitution de l'ensemble des résultats des études et essais de la récolte précédente lors de la demi-journée technique betteraves en avril ;
 - Participation au congrès de l'IIRB en février 2024 à Bruxelles et à la CIRAA de Montpellier en octobre 2024.

Répartition des différents thèmes d'études conduits en production de semences de betteraves industrielles et fourragères à la FNAMS (programme 2023-2024)





Les prédateurs naturels du lixus



La FNAMS et l'ITB (Institut technique de la betterave) ont collaboré ces dernières années pour acquérir des nouvelles connaissances concernant les prédateurs naturels de *Lixus juncii*, le lixus de la betterave. Des campagnes de collectes et d'identifications de parasitoïdes du ravageur ont été menées dans différents secteurs de production français. Sept espèces différentes ont été observées, avec en majorité les espèces *Bracon intercessor* et *Stenomacrus gracilis*, des micro-hyménoptères capables de pondre directement dans les larves, au travers de la tige de betterave. Des observations ont également été réalisées afin d'évaluer les taux de mortalité larvaire dans les tiges, selon la cause imputable à la mort de la larve. En 2022, 31% des larves échantillonnées avaient été tuées par un parasitoïde,

contre 18% en 2023. La pression des parasitoïdes sur le lixus peut donc être variable en fonction des années, mais il est tout à fait intéressant et important de noter qu'une partie de la population du ravageur est éliminée naturellement dans la parcelle par des auxiliaires. Ainsi, une lutte insecticide contre le lixus de manière précise et raisonnée peut permettre d'assurer la conservation des populations naturelles de prédateurs, et donc concourir à une meilleure gestion du ravageur en parcelles.



La FNAMS intègre le PNRI-C Lutter contre les pucerons et la jaunisse de la betterave



En 2024, le Plan national de recherche et innovation consolidé (PNRI-C) succède au PNRI pour 3 années de recherches supplémentaires. Son objectif est de consolider les connaissances de lutte contre les pucerons et la jaunisse acquises sur la période 2020-2023. Si la lutte contre les jaunisses virales de la betterave est une priorité de la filière sucre, c'est aussi une préoccupation majeure de la filière semences de betteraves sucrières, fourragères et potagères tout particulièrement en Beauce où coexistent depuis de nombreuses années les betteraves destinées à la production de racines et les cultures de semences. Les betteraves porte-graine semées en fin d'été sont des réservoirs viraux potentiels pour les betteraves semées au printemps et inversement. La filière semences est représentée depuis décembre 2023 au sein du CCT (Comité de coordination technique) du PNRI-C. En 2024, la FNAMS est devenue partenaire du projet FPE-C (Fermes pilotes d'expérimentation) piloté par l'ITB. Des essais « plantes compagnes » et tests de produits de biocontrôle de type kairomones à effet répulsif ont été mis en place sur 6 parcelles d'agriculteurs de Beauce en fin d'été 2024. L'objectif du projet FPE-C est de combiner des solutions chimiques et alternatives pour mieux contrôler les populations de pucerons à l'automne et au printemps et limiter les contaminations virales. À l'issue de ces 3 années d'études, des solutions opérationnelles pourront être déployées à grande échelle dans les zones betteravières et les productions de semences de betteraves.



Le mildiou pose de nouveau des problèmes en betterave industrielle porte-graine

Le mildiou, *Peronospora farinosa* sp. *betae*, est la principale maladie de la betterave en semis de fin d'été. Sur feuille, il se manifeste sous la forme d'un velouté gris-violet à la face inférieure des feuilles, correspondant à des taches jaunes à la face supérieure. Les attaques précoces peuvent conduire à une destruction complète des cultures. Une protection de la semence est donc indispensable pour contrôler les contaminations primaires du mildiou. Toutefois, avec l'interdiction des traitements de semences à base de metalaxyl-m en plein champ (depuis le 1^{er} juin 2021), les semis de betteraves de fin d'été et d'automne (août-septembre) ne sont plus protégés contre le mildiou. De plus, des contaminations peuvent avoir lieu tout au long de l'automne, de l'hiver et au printemps. Une protection fongicide en végétation est donc aussi nécessaire pour maîtriser cette maladie sur la suite du cycle cultural. La fin d'utilisation du mancozèbe (depuis le 4 janvier 2022) a sonné l'arrêt de certains produits contenant cette matière active dont l'EPERON PEPITE qui était avec l'AMISTAR, la base de

traitement contre le mildiou en cours d'hiver et au printemps. La betterave porte-graine en semis direct ou repiquée se trouve aujourd'hui dans une impasse technique. La FNAMS recherche des solutions efficaces en traitement de semences mais également en traitement en végétation pour pallier les récentes interdictions. Les solutions les plus efficaces, avec le soutien des firmes phytosanitaires, pourront alors faire l'objet d'une demande de dérogation 120 jours (article 53) ou d'une extension pour usage mineur porte-graine (article 51). Une dérogation 120 jours a été obtenue le 5 juillet 2024, pour l'utilisation du LUMISENA VG en traitement de semences et pour le SANTHAL GOLD en traitement en végétation le 30 septembre 2024. Les essais de la campagne 2023 - 2024 n'ont pas été concluants du fait de non-contamination des essais ou a contrario, à une trop forte contamination des plants repiqués pour permettre de mener l'essai à son terme et d'évaluer les produits. La campagne 2024-2025 semble plus prometteuse en termes de résultats.

L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Pour la troisième année consécutive, les surfaces de multiplication des semences baissent en France. En 2024, les surfaces de multiplication s'établissaient à 368 000 ha, en retrait de 2 % par rapport à 2023. La situation est contrastée en fonction des groupes d'espèces.

2024, une année particulièrement difficile avec une pluviométrie très importante

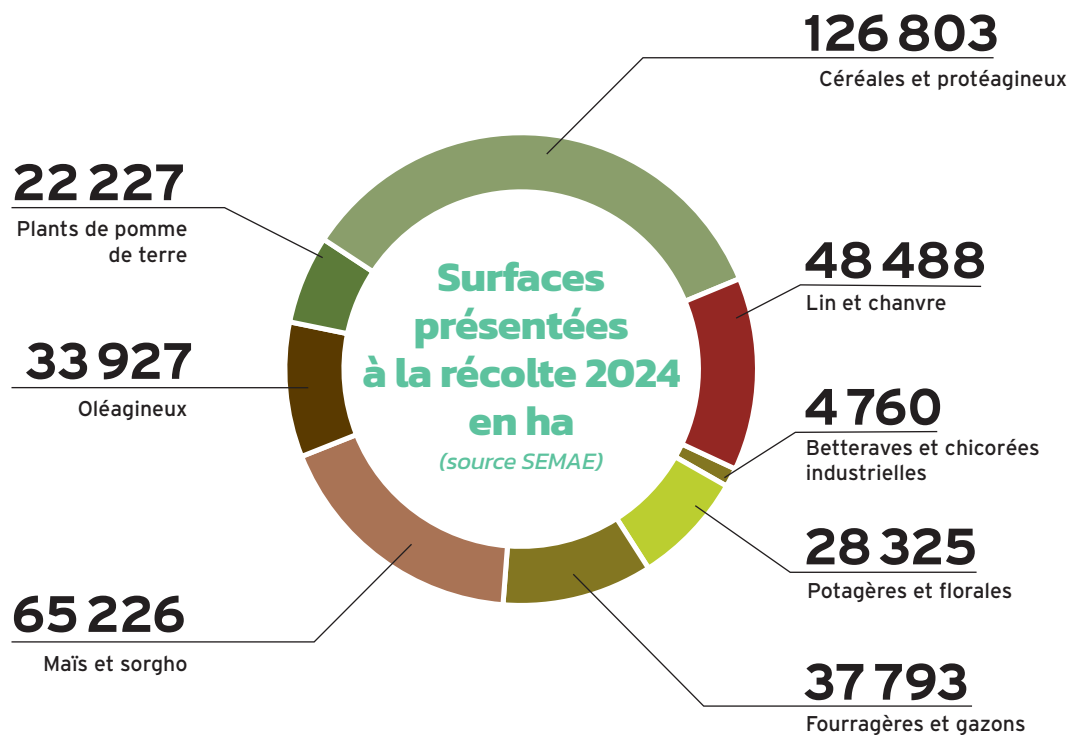
Les productions des semences de céréales et protéagineux ont marqué le pas, avec 127 000 ha en 2024, soit un retrait de 6%. Une baisse qui s'explique notamment par les difficultés d'implantation d'automne. Les semences fourragères sont en baisse avec 38 000 ha (-4%), mais montrent deux dynamiques différentes. En effet, les graminées continuent de réduire les surfaces de multiplication avec moins de 10 000 ha en 2024 (-10%). A l'inverse les légumineuses fourragères présentent une dynamique plus positive avec près de 26 000 ha (+8%). Les betteraves et chicorées industrielles sont également en hausse (+4%) et les surfaces atteignent près de 5 000 ha. Enfin, les semences potagères sont en nette hausse (+12%), les surfaces de multiplication présentées avoisinent les 28 000 ha. Les légumes secs (+10%) tout comme les potagères fines (+19%) présentent une dynamique positive.

La campagne 2024 est marquée par des excès d'eau. A l'exception du pourtour méditerranéen, l'ensemble du pays a bénéficié d'une pluviométrie largement excédentaire pouvant atteindre localement le double de volume comparé aux moyennes connues. L'hiver, malgré quelques périodes de froid, a été également remarquable par sa douceur, et l'été par son manque d'ensoleillement. L'ensemble a donné des situations favorables au développement de maladies, a limité le remplissage des graines et a impacté les facultés germinatives. Aussi, quel que soit le groupe d'espèces, le bilan des rendements est moyen à mauvais avec de nombreuses parcelles détruites ou non récoltées. Ceux qui ont souscrit une assurance climatique ont pu la déclencher et bénéficier d'une indemnisation, les autres ont pu compenser une faible partie des pertes grâce à l'Indemnité de solidarité nationale.

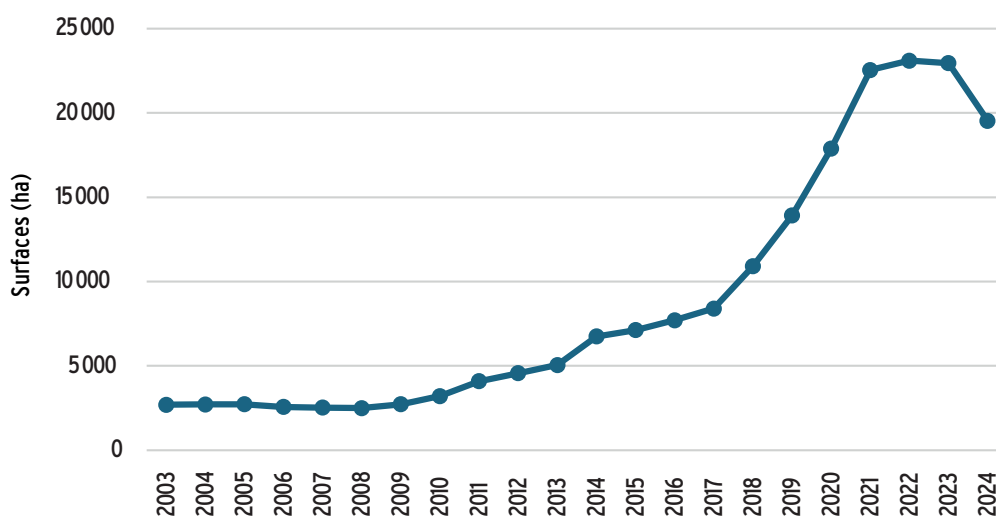
La filière semence dans son ensemble bénéficie du dynamisme commercial, puisque la France demeure le 1^{er} pays exportateur de semences agricoles au monde, et est le 1^{er} pays producteur en Europe. Le chiffre d'affaires de la filière atteint les 3,9 milliards d'euros, dont 2,3 milliards d'euros par les exportations (+6%). Les importations dépassent pour la première fois la barre symbolique du milliard d'euros (+5%). La production française est en recul (-15%) et est estimée en 2024 à 2,7 milliards d'euros. La balance commerciale de la filière semences (1,3 milliard d'euros) contribue à hauteur de 42% de la balance commerciale française des produits de la culture et de l'élevage. Il est intéressant de noter que la balance commerciale des semences potagères (343 millions d'euros) représente un quart de la balance totale de la filière.

A l'image des surfaces de multiplication, le nombre d'agriculteurs multiplicateurs recule également avec une baisse de 2%. Selon SEMAE, le nombre de multiplicateurs en 2024 était de 16 636 et ils ont multiplié 8 600 variétés avec près de 50 000 contrats toutes espèces confondues.





Evolution des surfaces en production de semences biologiques



En semences biologiques, les surfaces 2024 étaient en baisse avec 19 532 ha (-15%). La baisse s'observe notamment dans deux groupes d'espèces : les céréales (-26%) et les protéagineux (-11%). Au total, 5% des surfaces de multiplication de semences étaient conduites selon le mode de l'agriculture biologique en 2024.

Calcul des coûts de production pour les multiplicateurs sous abri

Le groupe abri national de la section potagères de la FNAMS s'est réuni le 16 janvier 2024 en Anjou avec une trentaine de multiplicateurs. En début de programme, la visite d'un site de production de chou, poireau, oignon, carotte, mâche sous abri à La Ménitrie (49), a été l'occasion d'échanges techniques entre producteurs d'expériences variées.

Cette visite a été suivie d'une réunion entre multiplicateurs en vue d'établir les coûts de production sur poireau et laitue sous abri. Ce travail, initié en 2023 par le groupe abri, avait permis de publier un coût de production de référence sur chou ; désormais ce sont 3 espèces qui sont référencées avec le poireau et la laitue, et publiées sur le site de la FNAMS.



Le groupe Abri se réunit chaque année dans une région différente, ici en Anjou

Déclenchement de l'ISN sur les productions de semences

Depuis la fin de l'été 2024, la FNAMS en lien avec SEMAE, les entreprises de semences et les DDT(M) a conduit un travail pour faire reconnaître au titre de l'Indemnité de solidarité nationale les pertes de rendements liés aux excès de pluviométrie sur la campagne 2023/2024. Ce dispositif concerne les agriculteurs non-assurés en multirisques climatiques, les autres bénéficient de l'ISN directement via leur assureur qui a un rôle de guichet unique. Normalement, chaque agriculteur non assuré doit déclarer un interlocuteur agréé, c'est-à-dire un assureur qui fera les démarches auprès des services de l'Etat pour faire valoir les droits de l'agriculteur à l'ISN. Une déclaration doit être faite au moment de l'apparition de l'aléa, avant la récolte.

Force est de constater que tous les agriculteurs n'ont pas déclaré d'interlocuteur agréé en 2024, et les pertes de rendements ont été observées uniquement à la récolte (voire au retour des résultats d'analyse de certification). Par dérogation du cadre général, les DDT(M) ont accepté de répondre aux demandes de la FNAMS d'ouvrir des procédures d'instruction des pertes de récoltes et de déposer des dossiers de reconnaissance auprès de la Commission chargée de l'orientation et du développement des assurances garantissant les dommages causés aux récoltes (CODAR). A ce jour, 23 départements ont obtenu un avis de reconnaissance pour au moins une culture de semences. Au total, une trentaine de départements devrait bénéficier du régime de l'ISN pour la campagne semencière 2024.

La FNAMS à la rencontre des nouveaux parlementaires européens



Alan Wallton, directeur de Labosem présente le laboratoire à Arash Saeidi

La FNAMS a transmis son rapport d'activité aux nouveaux députés français siégeant en Commission agricole du Parlement européen à l'occasion des élections européennes de juin 2024. Plusieurs parlementaires ont souhaité rencontrer notre fédération afin de prendre connaissance des problématiques spécifiques de notre secteur d'activité. Ces rencontres ont eu lieu à Paris, Brain-sur-l'Authion ou Strasbourg et ont permis de remonter nos préoccupations sur les sujets d'actualité : la baisse des moyens de production, le dossier Plant Regulated Material, le règlement OCM unique et ses dispositions sur les organisations de producteurs, l'eau...

Au cours de l'une de ces rencontres, le député Arash Saeidi, également membre du Conseil régional de la région Pays de la Loire a pu visiter le laboratoire Labosem et découvrir la complexité du tri des graines d'adventices dans les échantillons de semences analysés au laboratoire. Un bon moyen de prendre la mesure de la spécificité de nos métiers !

Signature officielle du 4^e CAP Filière Semences et Plants

Le 15 novembre 2024, la région Centre-Val de Loire, aux côtés de la FNAMS, la Chambre régionale d'agriculture et SEMAE a signé le 4^e CAP Filière Semences et Plants. Cet ambitieux projet de 4 ans, qui court de 2024 à 2028 repose sur cinq axes :

- Evaluer les effets du changement climatique pour permettre à la filière de s'adapter et d'atténuer ses impacts ;
- Acquérir des connaissances pour appuyer la filière dans sa transition agroécologique tout en renforçant la biodiversité ;
- Améliorer l'efficacité d'utilisation de l'eau pour sécuriser les productions de semences et plants ;
- Contribuer à la compétitivité de la filière ;
- Animer les acteurs de la filière et communiquer sur ses enjeux et l'attractivité de ses métiers.

Ce contrat d'appui est une initiative essentielle sur le territoire, avec un soutien par la Région à hauteur de 832 508 € et par l'Europe à hauteur de 600 000 € sur 4 ans.



Les signataires du 4^e CAP
Filière Semences et Plants

Déploiement et développement de MargiSEM

940 personnes ont utilisé l'outil d'aide à la décision MargiSEM lancé en octobre 2023. Accessible en ligne et gratuit, cet outil permet aux multiplicateurs de semences de calculer leurs charges de production et la rentabilité potentielle de leur culture à partir de leurs pratiques réelles. Pour faciliter son utilisation, la calculatrice est préremplie avec les références technico-économiques de la FNAMS : sont actuellement disponibles les espèces fourragères, potagères et les betteraves. Pour compléter ces références en porte-graine de plein champ, une autre version de MargiSEM a été développée, spécifique aux cultures sous abri. Trois espèces y sont référencées aujourd'hui : la laitue, le poireau et le chou-fleur sous abri.

Contrairement à la version plein champ qui se basait sur des coûts à l'euro/ha, cette calculatrice sous abri se base sur des temps de travail, un indicateur plus représentatif des coûts de production de ces cultures.



Bilan des assemblées générales : une année 2024 morose !

La campagne d'assemblées générales de syndicats et d'Unions régionales démarre traditionnellement au cours du dernier trimestre, lorsque les agriculteurs sont moins pris par les travaux de terrain. Les événements climatiques de l'année étaient souvent au cœur des discussions, tant les résultats économiques ont été désastreux dans certaines régions. La présentation du dispositif d'Indemnité de solidarité nationale a souvent été à l'ordre du jour des rencontres. La FNAMS Sud-Est a également re-présenté le dispositif MargiSEM et organisé la visite de Bioline, une entreprise qui produit des auxiliaires de culture. Dans le Sud-Ouest (32, 47) ou la région Centre, les sujets économiques et techniques ont été abordés, ainsi qu'une présentation du laboratoire Labosem. Dans le Tarn et la Haute-Garonne, les multiplicateurs ont abordé le sujet de la structuration en OP (Organisations de producteurs) et la création d'un atelier semences sur l'exploitation. Drôme-Ardèche s'est intéressé aux nouveaux robots utilisables en agriculture...

En bref, malgré une année 2024 très moyenne sur le plan climatique, les sujets abordés restent diversifiés et mobilisent les multiplicateurs !

Un collectif d'organisations en action !

Un collectif d'organisations agricoles piloté par la CGB s'est penché début 2024 sur la proposition de loi portée par l'ex député Luc Lamirault (28), visant à rétablir la possibilité d'utiliser les produits phytosanitaires contenant des substances actives de la famille des néonicotinoïdes ou néonicotinoïdes « like », autorisés au niveau européen mais interdites uniquement en France. La FNAMS s'est associée à cette action d'intérêt pour les productions de semences puisque certains produits contenant de l'acétamipride disposaient, avant cette interdiction franco-française, d'homologations spécifiques pour des usages porte-graine.

À la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale le sujet est repris, parmi d'autres, dans la PPL portée par les sénateurs Laurent Duplomb et Franck Ménonville.

Lors d'une conférence de presse tout début 2025, la FNAMS a pu, aux côtés des autres filières végétales impactées, mettre en avant les problématiques liées à l'interdiction de cette substance active, comme la quasi-disparition de la culture de radis porte-graine, faute d'alternatives solides pour la lutte contre les ravageurs.



Le collectif réuni à l'occasion de la conférence de presse

Révision de la réglementation semences et plants, le dossier avance !

En juillet 2023, la Commission européenne avait mis sur la table un projet de règlement visant à réviser le corpus réglementaire relatif à l'inscription des variétés et à la commercialisation des semences et des plants. Ce texte deviendra le fondement réglementaire de l'activité de la filière pour les prochaines décennies, il était donc capital que la FNAMS puisse contribuer aux discussions et porter les messages interprofessionnels au sein du groupe semences du COPA COGECA où son expertise est reconnue. 2024 a été l'occasion de nombreuses réunions et échanges avec les autres organisations et experts de la filière pour faire évoluer le projet de règlement dans un sens favorable aux intérêts



de la France. La commission réglementation de SEMAE est le lieu où les membres de l'interprofession examinent les avancées proposées par les colégislateurs et élaborent des propositions qui seront ensuite validées par le Conseil d'administration. La FNAMS y contribue régulièrement. En avril 2024, le Parlement européen avait validé sa position tandis que le Conseil était à fin 2024 toujours en cours d'analyse. 2025 sera une année très chargée car, après le texte de base, devront être discutés les nombreux règlements secondaires. Il reste donc du pain sur la planche avant que cette future réglementation ne soit applicable !

La Suède accueille les multiplicateurs européens

E.S.G.G.

European Seed Grower's Group



L'association des multiplicateurs de semences européen a tenu son AG en Suède en 2024. L'occasion de découvrir un pays très différent du nôtre, avec des cultures concentrées dans le sud du pays. Ce groupe présidé par Luc Jacquet, vice-président de la FNAMS, permet aux homologues européens de la FNAMS de partager des connaissances techniques, économiques ou encore réglementaires. L'ensemble des

pays travaille sur des solutions alternatives au désherbage chimique, et nous avons pu discuter des pistes envisagées par chacun. La mise en commun des statistiques de production permet un échange utile sur les prévisions de production européenne. L'agenda réglementaire européen est chargé, et les échanges de points de vue sur les NGT ou le PRM furent un moment important de l'AG. Des attentes sont fortes sur ces sujets-là.



Présentation d'une parcelle de trèfle violet



La photo officielle des participants à l'ESGG 2024

Anneli Kihlstrand/ SFO

Série de 9 témoignages

« Fier·e d'être agriculteur·rice multiplicateur·rice de semences »

Pourquoi devenir agriculteur·rice multiplicateur·rice de semences ? La FNAMS est allée à la rencontre d'agricultrices et d'agriculteurs afin qu'ils nous présentent leurs exploitations, leurs parcours, ainsi que les raisons qui les ont menés à poursuivre ou à se lancer dans la production de semences. « Fier d'être agriculteur multiplicateur de semences » est une série de 9 vidéos, visibles sur la chaîne YouTube FNAMS SEMENCES, destinée aux jeunes et étudiants en formation, aux agricultrices et agriculteurs en recherche de diversification ou tout simplement aux curieux des métiers de l'agriculture ! La FNAMS complètera cette série avec une nouvelle salve de témoignages en 2025 !



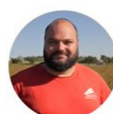
Edith



Corentin



Romain



Christopher



Victor



Estébane



Corentin



Clément



Clément

LA COMMUNICATION

CIRAA 2024 la recherche toujours active

La 13^e Conférence internationale sur les ravageurs et auxiliaires en agriculture (CIRAA), organisée par Végéphyll et l'Institut Agro Montpellier, s'est tenue du 29 au 31 octobre 2024 à Montpellier. Plus de 275 chercheurs, techniciens et conseillers se sont réunis lors de ces trois jours pour partager leurs avancées scientifiques et techniques sur des sujets aussi divers que la sensibilité variétale, les nouvelles connaissances et résistances des ravageurs, les méthodes de surveillance et d'analyses de risque, les connaissances sur les auxiliaires et la biodiversité fonctionnelle ou encore les méthodes de protection innovantes.

A noter que la première journée était consacrée exclusivement à la thématique des vertébrés nuisibles, avec en tête de proue la gestion des campagnols. Lors de cette CIRAA 2024, la FNAMS a présenté ses travaux concernant le lixus de la betterave (dans le cadre du projet Casdar UBELIX) et l'apion du trèfle violet (collaboration avec le Laboratoire d'Eco-entomologie d'Orléans).



La FNAMS présente ses travaux sur l'apion du trèfle violet à la CIRAA

La FNAMS présente au 79^e congrès de l'IIRB

Le 79^e congrès de l'IIRB (Institut international de la recherche betteravière) s'est tenu les 27 et 28 février 2024 à Bruxelles. Il a rassemblé 350 chercheurs et professionnels de la betterave sucrière venus de plus de 20 pays. Le thème du congrès était « Innovation : notre moteur pour une production de betterave sucrière rentable et écologiquement équilibrée ».

La FNAMS y a présenté à l'oral « New insights on the sugar beet weevil *Lixus juncii* » les travaux conduits dans le cadre du projet collaboratif inter-filières UBELIX, sur le lixus qui progresse inexorablement sur les cultures de betteraves sucrières en France et au-delà puisqu'il est également présent en Suisse depuis peu. Déjà présent de longue date en Espagne et Italie et plus largement dans le bassin méditerranéen, *Lixus juncii* peut causer des dégâts considérables sur la betterave sucrière. Un poster présenté par les chercheurs italiens du COPROB « *Lixus juncii* diffusion on Sugar Beet in Po Valley and control strategy » en témoigne. Les sessions posters ont permis d'échanger et de nouer des contacts avec d'autres équipes de recherche travaillant sur les mêmes sujets.

Rendez-vous est déjà pris pour le 80^e congrès de l'IIRB qui se tiendra du 7 au 9 juillet 2026 à Cambridge (UK).

De précieuses informations techniques

En 2024 la FNAMS a diffusé aux multiplicateurs et techniciens d'établissements concernés une dizaine de notes techniques ou économiques :

- Qualité des semences de céréales et protéagineux ;
- Le désherbage de la betterave potagère porte-graine ;
- Légumineuses porte-graine - Les produits autorisés contre les maladies et les ravageurs ;
- Le charbon nu de l'orge ;
- Trèfles porte-graine - Désherbage des jeunes cultures ;
- Luzerne porte-graine installée - Actualité désherbage d'hiver ;
- La récolte des semences : les prestataires d'andainage dans votre département ;
- Les coûts de production de la laitue sous abri ;
- Le désherbage de la betterave potagère porte-graine.

Ces informations sont également disponibles sur fnams.fr, rubrique Ressources documentaires.



540 visiteurs à Sem'Expo, salon de matériels de semis et de plantation organisé par la FNAMS

La FNAMS et le Campus Terres de l'Aube de Saint-Pouange se sont associés pour organiser Sem'Expo, jeudi 23 mai à Saint-Pouange dans l'Aube, le 1^{er} rendez-vous national de matériels de semis et de plantation à destination des producteurs de semences, des agriculteurs, techniciens, conseillers, étudiants et à l'ensemble des acteurs du monde agricole.

Pourquoi une journée dédiée aux semis et à la plantation ? Parce que toutes les étapes de la préparation du sol à la livraison des semences sont importantes pour la filière semence. Elles contribuent à la réussite de la production pour le multiplicateur et à la qualité des semences pour les utilisateurs. Le semis ou la plantation sont les premières étapes qui doivent être anticipées (rotations, sols, cultures...) car elles conditionnent la conduite de la culture (stade, interventions, qualité de récolte) et souvent le rendement, d'où l'intérêt du choix du matériel de semis et des techniques d'implantations.

La FNAMS travaille depuis près de 40 ans à Saint-Pouange, et tout particulièrement avec le Campus Terres de l'Aube qui héberge sa plateforme d'essais. Il nous paraissait important de valoriser ce partenariat à l'occasion de Sem'Expo.

Sem'Expo n'a pas échappé à cette campagne 2024 pluvieuse et malgré cela, le jeudi 23 mai, ce ne sont pas moins de 540 visiteurs qui ont bravé les intempéries pour se retrouver sur la manifestation !

Les 30 exposants étaient également au rendez-vous avec 27 matériels de semis et de plantation différents. Les principales marques étaient présentes avec leurs matériels et techniques de semis différents : semis directs, géolocalisation, semoirs céréales ou monograine avec simple ou multiples distributions, robot de semis et planteuse.

Le public a assisté en nombre aux conférences qui se sont succédé pendant la journée : implantation sous couvert des cultures fourragères porte-graine, intérêt du semoir monograine en céréales à paille, intérêt du retournement

des bulbes en plantation d'oignon porte-graine et implantation de culture en relay-cropping.

Sem'Expo fut également l'occasion pour la FNAMS de présenter des essais d'implantation sous couvert de fourragères porte graine, en complément de la conférence, mais également de présenter les autres essais menés sur sa station d'expérimentation. Cette visite complémentaire était axée sur des essais graminées porte-graine

avec comme thématiques les tris herbicides, la conduite du désherbage mécanique, chimique et mixte.



Retrouvez Sem'Expo en images
via la vidéo bilan !



Les réseaux sociaux de la FNAMS

La FNAMS continue d'agrandir sa communauté en publiant des informations techniques et syndicales sur ses réseaux sociaux via Instagram (396 abonnés), LinkedIn (1566 abonnés), X (1402 abonnés) et YouTube (103000 vues) en complément de ses sites internet fnams.fr et phytofnams.fr. Toutes les informations publiées par la FNAMS sont également reprises dans sa newsletter FNAMS Info envoyée mensuellement voire bimensuellement et diffusée à plus de 4650 abonnés !

2024 a vu l'essor du nombre d'abonnés sur la chaîne YouTube FNAMS Semences, notamment après une campagne de publication de témoignages d'agricultrices et agriculteurs nommée « Fier·e d'être agriculteur·rice multiplicateur·rice de semences ».



Connaissez-vous Bulletin Semences ?

Bulletin Semences, la revue éditée par la FNAMS est la seule revue professionnelle dédiée



exclusivement à la production de semences. Elle est conçue par les agriculteurs et rédigée par les spécialistes de chaque espèce. Le contenu technique du journal imprimé, qui paraît tous les trimestres est complété par les informations « Filière » diffusées par une infolettre numérique, 8 fois par an. Un supplément « Economie », bilan de l'année écoulée, paraît en fin d'année.

N'hésitez pas à vous abonner ! Le plus : avec votre abonnement, vous accédez à l'ensemble des articles de Bulletin Semences parus depuis 2005.

Vers un avenir prometteur pour les semences potagères biologiques

Les 10 et 11 décembre 2024, près de cent acteurs du secteur des semences potagères biologiques se sont réunis lors de deux journées techniques organisées par l'ITAB, en partenariat avec la FNAMS et l'Institut Agro Rennes-Angers.

Visites de terrain pour valoriser les pratiques locales

Lors de la première journée, les participants ont pu choisir entre deux parcours : l'un consacré à la sélection et maintenance variétale, l'autre à la multiplication de semences biologiques, chez le Président de la FNAMS Pays de la Loire - Bretagne producteur de potagères biologiques sous abri. Ces visites ont permis de partager des savoir-faire locaux et de mettre en avant des solutions et initiatives concrètes adaptées à l'agriculture biologique.

Réflexions techniques et perspectives d'avenir

La seconde journée, qui s'est tenue à l'Institut Agro Rennes-Angers, a permis de faire un point sur les défis techniques et réglementaires de la filière. Les discussions ont porté sur les avancées de la recherche et les solutions pour renforcer la production de semences biologiques de qualité, tout en favorisant la collaboration entre les différents acteurs du secteur. La FNAMS est intervenue et a présenté brièvement ses essais sur la production de semences biologiques de carotte.



Visite de la ferme de Lucien Laizé, producteur de semences sous abri (49)

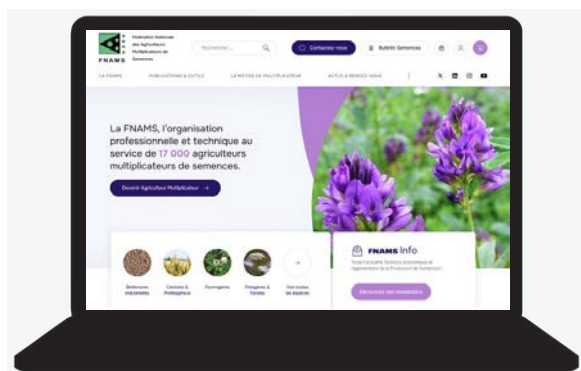
Un nouveau site internet www.fnams.fr pour 2025

Pourquoi un nouveau site internet ? Pour fluidifier le parcours utilisateur et faciliter l'accès aux nombreuses informations produites par les experts de la FNAMS !

Nouveauté : www.fnams.fr va répertorier l'ensemble de nos contenus technico-économiques via une seule base de données « Publications et Outils » qui permettra aux agriculteurs et techniciens de retrouver par culture et/ou thématique l'ensemble des publications éditées par la FNAMS depuis 2005, telles que des notes et guides techniques, des vidéos, des articles de notre revue Bulletin Semences (sur abonnement), les conventions types, ... mais également tous les outils d'aide à la décision (OAD) créés ou référencés par la FNAMS.

L'objectif de ce nouveau site est de simplifier l'accès aux contenus, qui pourront être partagés par les internautes, afin d'augmenter leur visibilité et d'accroître la notoriété de la Fédération. Le site mettra également l'accent sur le métier d'agriculteur·rice et sur la filière.

L'adresse du site sera inchangée www.fnams.fr



Salon international de l'agriculture 2024

La FNAMS a contribué à différentes émissions dans le cadre du plateau #VillageSemence organisé par SEMAE à l'occasion du Salon international de l'agriculture qui s'est tenu du 24 février au 3 mars 2024 à Paris. Les thématiques de ces émissions tournaient autour de l'intérêt de la multiplication de semence pour les agriculteurs, les performances économiques des exploitations, l'impact du dérèglement climatique sur la semence et les filières ainsi que l'utilisation des plantes de services dans son assolement.

Toutes les émissions sont disponibles sur le site www.villagesemence.fr/2024



Des multiplicateurs témoignent sur le plateau de #VillageSemence

ORGANISATION PROFESSIONNELLE

LE BUREAU



Président
Céréales et protéagineux
**Thomas
BOURGEOIS**



1^{er} Vice-Président
Potagères
**Jean-Pierre
ALAUX**



Vice-Président
Fourragères
**Luc
JACQUET**



Vice-Président
Betteraves
**Jean-Marc
COLOMBANO**



Trésorier
**Vincent
MINIÈRE**



Secrétaire
**Jean-François
MONOD**



**Membre
du bureau**
**Laurent
MICHÉ**

PRÉSIDENTS DES UNIONS RÉGIONALES FNAMS



Hauts-de-France
**Christophe
DAMONNEVILLE**



Nord-Est
**Arnaud
HEIRMAN**



Centre
**Benoît
FAUCHEUX**



**Pays de la Loire /
Bretagne**
**Lucien
LAIZÉ**



Ouest-Océan
**Benoît
BEYLIER**



Sud-Ouest
**Yannick
PIPINO**



Sud-Est
**Jacques
DUPLAN**



**AGPM Maïs
Semences**
**Stéphane
DESRIEUX**



HEMP-it
OP semences de chanvre
**Jean-François
PERDRIAU**



SNAMLIN
**Xavier
FOURNIER**

Les associations adhérentes

AGPM Maïs semences

Président : **Benoît LABORDE**

Directrice Générale AGPM : **Céline DUROC**

23-25 avenue de Neuilly / 75116 Paris

HEMP-it

Président : **Marc SOURDEAU**

Directeur : **Christophe FEVRIER**

6, Rue Louis Lumière - Zone Actival - Beaufort-en-Vallée / 49250 Beaufort-en-Anjou

SNAMLIN

62 quai Gaston Boulet / 76000 Rouen

Les agriculteurs multiplicateurs représentants de la FNAMS aux sections de SEMAE (mandat 2023-2025)

Section céréales

BONVALLET Philippe (51)

BOURGEOIS Thomas (60)

BOURSIQUOT Frédéric (17)

BUTTIGNOL David (47)

DE GUILLEBON Christophe (62)

FOURNIER Xavier (62)

HEIRMAN Arnaud (10)

LEVACHER Guillaume (28)

MONOD J.-François (11)

PETILLON Dominique (28)

Section betteraves

BESSIERE David (47)

BOUEILH Adrien (47)

COLOMBANO J.-Marc (47)

LAMOTHE Laurent (32)

LANGE Marc (28)

MAZZONETTO Bernard (32)

PIPINO Yannick (47)

THILLIAC Maxime (47)

VIGNAL Benoît (07)

Section potagères

ALAUX J.-Pierre (11)

BEYLIER Benoît (86)

BLATEYRON Philippe (63)

BRULÉ Michael (18)

FAUCHEUX Benoît (45)

JAMERON Thierry (49)

LAIZE Lucien (49)

LANGE Marc (28)

MINIERE Vincent (45)

OMBREDANE J.-Michel (41)

PEULIER J.-Michel (87)

ROLLAND Estévane (26)

Section fourragères

BOUE J.-Philippe (35)

CAMBURET Philippe (89)

CLERC Emmanuel (86)

DAMONNEVILLE Christophe (80)

DAVID Céline (51)

DU FRETAY Thierry (81)

FONTERS Guillaume (81)

HEIRMAN Arnaud (10)

JACQUET Luc (89)

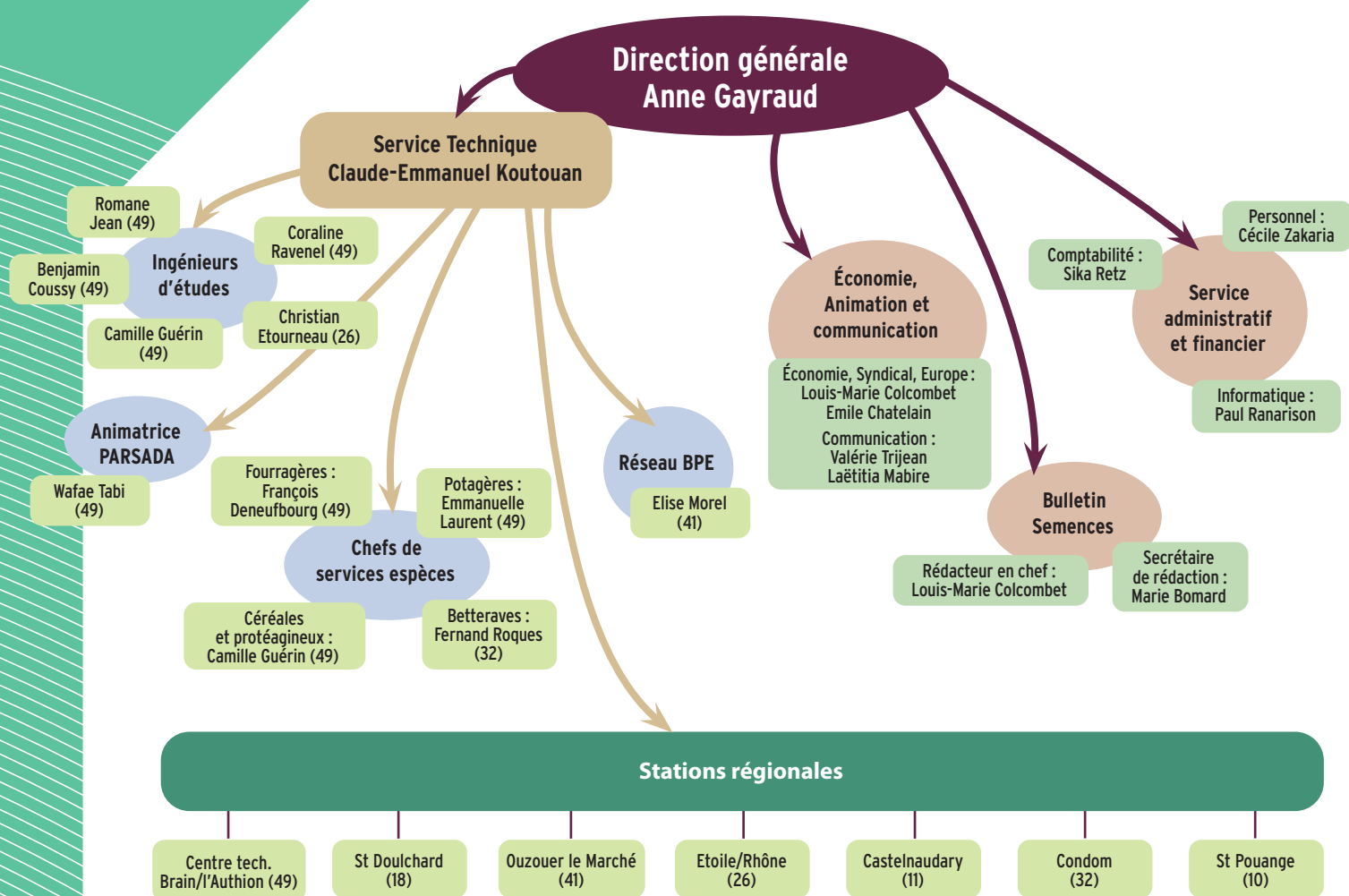
JOFFRE Agathe (36)

LASGLEIZES Pierre (32)

LESPAGNOL Arnaud (18)

MICHE Laurent (51)

Les stations FNAMS



Siège social

74, rue Jean-Jacques Rousseau
75001 Paris

Tél : 01 44 82 73 33

fnams.paris@fnams.fr

Assistante : **Salima BERKOUS**

Centre technique des semences

Impasse du Verger
Brain-sur-l'Authion
49800 Loire-Authion

Tél : 02 41 80 91 00

fnams.brain@fnams.fr

Ingénieur régional : **Serge BOUET**

Techniciens :

Etienne ARNAULD, Vincent ODEAU, Yseult PATEAU

LOU PLOUZIN, Maël QUÉMAR, Vincent SIMON

Chargées de mission :

Marie BOMARD, Céline DESSOMME

Assistants :

Anita CODRON, Ingrid RUAULT

Stations régionales

Nord-Est

Néo 2 - 2 rue de Berlin

10300 Sainte Savine

Tél : 06 77 99 29 16

Ingénieure régionale : **Charlène BURIDANT**

Technicien : **Ludivine BRIET**

Centre

Maison de l'Agriculture

2701 route d'Orléans - BP 10

18230 Saint Doulchard

Tél : 06 37 39 19 62

Ingénieure régionale : **Marion BOUVIALA**

Technicienne : **Claude LAURAIN**

45 Voie Romaine

(chez ARVALIS)

Ouzouer le Marché

41240 Beauce-la-Romaine

Tél : 06 83 86 87 18

Ingénieure régionale : **Elise MOREL**

Technicien : **Gautier FOURMENT**

Sud-Est

Ferme expérimentale

2485 route des Pécolets

26800 Etoile-sur-Rhône

Tél : 04 75 60 62 74

Ingénieure régionale : **Florence DESCAMPS**

Technicien : **Olivier GARRIGUES**

Assistante : **Sandrine DESFONDS**

Sud-Ouest

670 avenue du Docteur Guilhem

11400 Castelnau

Tél : 04 68 94 10 08

Ingénieure régionale : **Laura BRUN**

Technicien : **Laurent BOISSIÈRE**

Lieu-dit La Sablière

1164 Chemin de Bagatelle

32100 Condom

Tél : 04 62 68 25 39

Ingénieur régional : **Fernand ROQUES**

Techniciens :

Elodie GAUVIN, Lucas LABORDE

Assistante : **Nelly SAMBUGARO**

GLOSSAIRE

ABBA

Association biocontrôle et biostimulation pour l'agroécologie

ACTA

Réseau des instituts des filières animales et végétales

ADEME

Agence de la transition écologique

AFPF

Association française des productions fourragères

AGPB

Association générale des producteurs de blé

AGPM

Association générale des producteurs de maïs

AMM

Autorisation de mise sur le marché

AMS

Agriculteur multiplicateur de semences

ANAMSO

Association nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences oléagineuses

ANSES

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

CAP

Contrat d'appui au projet des filières

CASDAR

Compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural

CCT

Comité de coordination technique

CGB

Confédération générale des planteurs de betteraves

CIRAA

Conférence internationale sur les ravageurs et auxiliaires en agriculture

CODAR

Commission chargée de l'orientation et du développement des assurances garantissant les dommages causés aux récoltes

COPROB

Cooperativa produttori bieticoli

DDT

Direction départementale des territoires

ESGG

European seeds growers group

FPE-C

Fermes pilotes d'expérimentation

GIS PICLÉG

Groupement d'intérêt scientifique pour la production intégrée en cultures légumières

HEMP-IT

Société coopérative de production et de commercialisation de semences de chanvre

INRAE

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

IIRB

Institut international de recherche sur la betterave

ISN

Indemnité de solidarité nationale

ITB

Institut technique de la betterave

OP

Organisation de producteurs

OAD

Outil d'aide à la décision

OCM

Organisation commune des marchés agricoles

PNRI-C

Plan national de recherche et innovation consolidé

PPAMC

Plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires

PPL

Proposition de loi

PPP

Produit phytopharmaceutique

RMT

Réseau mixte technologique

SAMS

Syndicat départemental des agriculteurs multiplicateurs de semences

SEMAE

Interprofession des semences et plants

SNAMLIN

Syndicat national des agriculteurs multiplicateurs de semences de lin

SNES

Station nationale d'essais de semences

UFS

Union française des semenciers

La semence est notre culture



FNAMS

74 rue Jean-Jacques Rousseau - 75001 Paris

Tél. : 01 44 82 73 33

contact@fnams.fr

www.fnams.fr

*Suivez votre actualité en temps réel
sur nos réseaux sociaux*

@LaFNAMS



**fnams
semences**

FNAMS



@lafnams